

ski-doo®



MXZ 200

GUIDE DU CONDUCTEUR

Inclut des
informations
sur la sécurité,
l'entretien et
l'utilisation



2024

⚠ AVERTISSEMENT

Âge minimum recommandé pour les opérateurs sous la supervision d'un adulte :
– 13 ans

Lisez attentivement ce guide du conducteur. Il contient des informations sécuritaires importantes.

La supervision d'un adulte est nécessaire pour assurer une bonne compréhension des risques liés à l'utilisation de ces véhicules.

Passer en revue et expliquez le contenu de ce guide de l'utilisateur avec le jeune conducteur et assurez-vous que ce dernier a compris le fonctionnement correct et les exigences de sécurité du véhicule.

Conservez ce guide d'utilisation à portée de main pour pouvoir le consulter à tout moment.

520003082_FR

Traduction des
instructions originales

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

AVERTISSEMENT

L'utilisation, les réparations et l'entretien d'un véhicule hors route peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproducteur. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle.

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (incluant les états membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), les pays membres de la Communauté des états indépendants (« CEI ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan), et de la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution SA et d'autres filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

^{MC} et [®] sont des marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.

Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

SKI-DOO[®]

MXZ[®]

XPS[®]

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Guide du conducteur ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

© Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2023

La conduite de ce véhicule peut être dangereuse.

N'augmentez jamais rapidement votre vitesse, ne conduisez pas à grande vitesse au-delà des limites de la visibilité, ni sans connaître parfaitement le terrain et ce qui se trouve devant vous. Respectez les limitations de vitesse. Ne roulez jamais à des vitesses qui ne permettent pas des distances de manœuvre et d'arrêt adéquates. Lisez et étudiez le Guide du conducteur et le Manuel de sécurité de la motoneige dans leur intégralité.

Le non-respect de cet avertissement peut entraîner des accidents avec des blessures pour vous-même ou d'autres personnes. Pour votre sécurité, vous devez comprendre et respecter les avertissements contenus dans ce Guide du conducteur et sur les étiquettes apposées sur votre véhicule.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps. Si vous perdez votre Guide, une version électronique imprimable est disponible sur le site www.operatorsguides.brp.com. Vous pouvez également en demander un autre exemplaire à votre concessionnaire agréé. Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule doivent être traitées comme des pièces permanentes. Si une étiquette de sécurité se détache ou devient difficile à lire, contactez votre concessionnaire agréé pour obtenir un remplacement gratuit.

LE NON-RESPECT DES AVERTISSEMENTS PRÉSENTÉS DANS CE GUIDE PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT.

Le Guide du conducteur, le Manuel de sécurité de la motoneige et les autocollants apposés sur la motoneige contiennent des renseignements importants :



AVERTISSEMENT



ATTENTION

ATTENTION

■ **REMARQUE :**

Le symbole Alerte de sécurité signifie ATTENTION ! SOYEZ VIGILANT ! VOTRE SÉCURITÉ EST EN JEU !

Les étiquettes AVERTISSEMENT présentent des informations relatives à la sécurité personnelle. Leurs directives doivent être respectées, car elles expliquent des risques de blessures graves ou mortelles.

Le symbole ATTENTION indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera des blessures mineures ou modérées.

Une ATTENTION sans le symbole d'alerte de sécurité, identifie les pratiques dangereuses. Leurs directives doivent être respectées pour éviter d'endommager une ou plusieurs parties de la motoneige.

Une REMARQUE présente des informations supplémentaires méritant une attention particulière.

Dommages corporels

- Pour éviter de vous blesser ou de blesser d'autres personnes, n'utilisez JAMAIS la motoneige sans avoir d'abord lu et compris ce Guide du conducteur, le Manuel de sécurité de la motoneige. Suivez ensuite les instructions et tenez compte des avertissements.
- SUIVEZ VOTRE BON SENS.
- NE CONDUISEZ PAS SI VOUS AVEZ BU DE L'ALCOOL.
- GARDEZ LE CONTRÔLE EN TOUTES CIRCONSTANCES.
- AVERTISSEZ VOS AMIS. Si vous voyez un ami conduire une motoneige de manière imprudente, à une vitesse excessive, en état d'ébriété, ou tout comportement dangereux, n'attendez pas qu'il soit trop tard pour l'avertir des conséquences d'une mauvaise utilisation de la motoneige. Les comportements dangereux mettent tout le monde en danger. JOUER UN RÔLE ACTIF DANS ASSURER VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES.

Cette page est
vierge intentionnellement

Table des matières

Avant-propos.....	2	Entretien.....	23-40
Règles de sécurité de la motoneige	3	Huile à moteur.....	23
Étiquettes mobiles.....	4-6	Batterie (démarrage électrique)	24
Informations et étiquettes d'avertissement. 7-8		Carburateur	26
Déclaration de conformité (UE).....	9	Vérification/réglage du levier d'accélérateur (tension).....	26
Déclaration de conformité (RU).....	10	Filtre à carburant sur conduite	27
Réglementations des émissions 2016/ 1628 (UE)	11	Bougie	28
Rapporter les défauts de sécurité.....	12	Freinage	28
Se préparer pour utiliser en toute sécurité : MXZ 200	13	Tension de la chenille	29
Utilisation de la MXZ 200	15	Alignement de la chenille	31
Informations générales	16-18	Réglage des ressorts d'amortisseurs	32
Emplacements des commandes	16	Réglage de la tension du ressort arrière	32
Identification de la motoneige	16	Alignement des skis	32
Carburant – Huile	16	Barre d'usure du ski	33
Carburateur.....	18	Événements d'air du démarreur manuel	34
Rodage du moteur	18	Feux	34
Silencieux.....	18	Dossiers de maintenance.....	36
Suspension	18	Préparation au remisage	41
Batterie.....	18	Préparation après remisage.....	42
Consignes d'utilisation.....	20	Caractéristiques	43
Démarrage et arrêt du moteur.....	20	Garantie.....	44
Tableau d'entretien/ mise au point périodiques	22	Informations du client.....	57
		Nous contacter	59
		Changement d'adresse/propriétaire	60

Avant-propos

La motoneige MXZ 200 est conçue pour être utilisée pour l'apprentissage et les loisirs par un conducteur responsable âgé d'au moins 13 ans et sous la surveillance d'un adulte. Cette motoneige est conçue pour être utilisée par une seule personne, le conducteur uniquement, sans aucun passager. Circuler sur une voie publique, rues, routes et autoroutes, avec cette motoneige peut être dangereux. Toute utilisation sur la voie publique est interdite par la loi dans la plupart des cas. Ce véhicule n'est pas équipé en usine pour rouler sur des pistes publiques. Des équipements supplémentaires peuvent être nécessaires pour se conformer aux réglementations locales. Pour plus d'informations, consultez votre concessionnaire BRP agréé. Toutefois, il vous incombe de respecter les réglementations locales et d'autres obligations, telles que l'âge minimum du conducteur et le permis de conduire. En tant que parent ou tuteur, vous devez assumer la responsabilité de former le conducteur à l'utilisation sécuritaire de la motoneige. Enseignez à tous les conducteurs les principes de base du fonctionnement de la motoneige, les règles et règlements applicables à son utilisation, et surtout comment arrêter la motoneige en cas d'urgence. Communiquez au conducteur la nécessité de la courtoisie et les responsabilités associées à l'utilisation d'une motoneige.

Cette motoneige est un produit Ski-Doo de qualité. Il est conçu, fabriqué et assemblé pour vous apporter un service fiable. En tant que propriétaire, vous devez investir du temps pour vous familiariser avec son fonctionnement de base, son entretien et ses procédures de stockage. Lisez ce Guide et le manuel de sécurité de la motoneige qui l'accompagne pour bénéficier d'une utilisation sûre et appropriée de votre véhicule.

Ce Guide est organisé en sections. Les sections "Se préparer pour utiliser la MXZ 200 en toute sécurité" et "Utilisation de la MXZ 200" doivent être lues et expliquées au conducteur. Les autres sections sont destinées au propriétaire/parent/tuteur et contiennent des informations sur l'identification de la motoneige, les consignes de sécurité, la lubrification, l'entretien, le remisage et la préparation après remisage. Si une réparation ou un entretien est nécessaire, contactez un concessionnaire agréé de motoneiges BRP pour bénéficier d'un service professionnel.

Au moment de la publication de ce Guide, toutes les informations et illustrations étaient techniquement correctes. Aucune obligation rétroactive n'est envisageable.

Ce Guide du conducteur pour motoneige doit être considéré comme une partie permanente de la motoneige. Il doit donc être fourni avec la motoneige au moment de sa vente.

Chaque motoneige BRP respecte ou dépasse les normes du Comité de certification et de sécurité des motoneiges et affiche la vignette SSCC (Snowmobile Safety and Certification Committee). BRP approuve et encourage l'utilisation sécuritaire de toutes les motoneiges. Portez un casque agréé et des lunettes de protection pendant chaque utilisation. Conduisez avec prudence. Respectez toutes les lois de l'État, les réglementations locales, et les droits des autres. Les membres de l'International Snowmobile Manufacturers Association (ISMA), comme BRP, font leur part pour améliorer les pistes, parrainer des événements et soutenir la motoneige comme activité sportive. En tant que membre de la National Snowmobile Foundation, BRP fait la promotion de la motoneige, en organisant des activités et programmes d'éducation, de charité et de recherche.

© Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2023

Règles de sécurité de la motoneige

<p>5 Don't ride after midnight. Ne conduisez pas après minuit. For use after midnight. Uusikäyttöön vastaavaksi. Non puosto dopo le mezzanotte. 真夜中以後は乗らないこと。</p> 	<p>6 Beware of trees and other hazards. Beyez avaruif dux cingurs rotams. Watch for trees and other hazards. Vire puets ja muuta vaarokko. Attent auf Bäume et à d'autres obstacles. 木や障害物に用心すること。</p> 
<p>7 Always use a solid hitch for towing. Assurez-vous d'avoir une attache solide pour remorquer. Käytä aina vahvoja vetolaitteita. Uusikäyttöön vastaavaksi. Always use a strong tow bar. 牽引にはしっかり 強いロープを使うこと。</p> 	<p>8 Observe proper rider capacity. Maximum two riders on 2-Up models. Respectez le nombre recommandé de passagers. A maximum two riders on 2-Up models. Maximum two riders on 2-Up models. Maximum two passengers sur les modèles à deux places. Begränsa antalet passager. A. Enkeskötter Endast förare. Opi hiihtäjien lukumäärä. Kun ajetaan kaksi henkilöä maksimissaan. Varo ajajamäärää ja passiengeräkapasiteettia. A. Enkeskötter Endast förare. B. Maks. Toi ajajia ja kolmea lasta. Osserva la capacità dei veicoli. Maximum two riders on 2-Up models. 2-paasi: Maksimio 2 passagjeri. 乗車定員を必ず守ること。 二人乗りには二人まで。</p>
<p>9 Check controls and switches before starting. Vérifiez les commandes et interrupteurs avant de démarrer. Always use proper controls and switches. Käytä aina oikeita ohjaimia. Tarkista aina aluksi kaikki ohjaimet ja kytkimet. Spjekk instrumenterene og hold kontroll med veksling. Always use proper controls and switches. 運転前必ず各コントロールを確認すること。</p> 	<p>10 Be of legal age. Always use proper controls and switches. Respectera åldersgränsen. Ole hiihtäjien lukumäärä. Kun ajetaan kaksi henkilöä maksimissaan. Varo ajajamäärää ja passiengeräkapasiteettia. A. Enkeskötter Endast förare. B. Maks. Toi ajajia ja kolmea lasta. Osserva la capacità dei veicoli. Maximum two riders on 2-Up models. 2-paasi: Maksimio 2 passagjeri. 乗車定員を必ず守ること。 二人乗りには二人まで。</p>
<p>11 Read and understand your Operator's Manual. Lisez et comprenez votre Manuel de l'opérateur. Always use proper controls and switches. Käytä aina oikeita ohjaimia. Tarkista aina aluksi kaikki ohjaimet ja kytkimet. Spjekk instrumenterene og hold kontroll med veksling. Always use proper controls and switches. 運転前必ず各コントロールを確認すること。</p> 	<p>12 Obey all local laws and regulations and use recommended safety equipment. Obéissez aux lois et recommandations locales et utilisez l'équipement de sécurité recommandé. Always use proper controls and switches. Käytä aina oikeita ohjaimia. Tarkista aina aluksi kaikki ohjaimet ja kytkimet. Spjekk instrumenterene og hold kontroll med veksling. Always use proper controls and switches. 運転前必ず各コントロールを確認すること。</p>

SNOWMOBILE SAFETY RULES

SNOWMOBILE endorses and encourages the safe use of all snowmobiles. Always use proper controls and switches. See operator's manual for complete safety instructions. Receive proper training and operate within your capabilities.

RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ EN MOTONEIGE

SNOWBOY endorse et encourage l'utilisation sécuritaire de toutes motoneiges. Utilisez toujours vos commandes et interrupteurs. Consultez le manuel de l'opérateur pour les instructions complètes de sécurité. Recevez une formation adéquate et opérez dans vos capacités.

SÄKERHETSREGLER VID SNÖSKOTERKÖRNING

SNOWBOY mottar tillfrågningar vid säkerhetsfrågning. Följ alltid dessa regler när du är ute och kör.

MOOTOIRIKELKAN TURVASAANNÖT

SNOWBOY korostaa ja kannustaa moottorikelkan turvallisaa käyttöä. Käytä aina vahvoja vetolaitteita. Uusikäyttöön vastaavaksi.

SIKHERETSREGLER FOR BRUK AV SNØSKOOTER

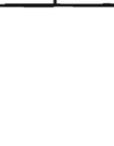
SNOWBOY oppbevarer alle typer spørsmål, og anbefaler å følge disse instruksjonene.

NORME DI SICUREZZA PER LE MOTOSLITTE

SNOWBOY sostiene ed incoraggia la sicurezza delle motoslitte. Per un divertimento continuo di questo sport seguiete sempre le suddette norme.

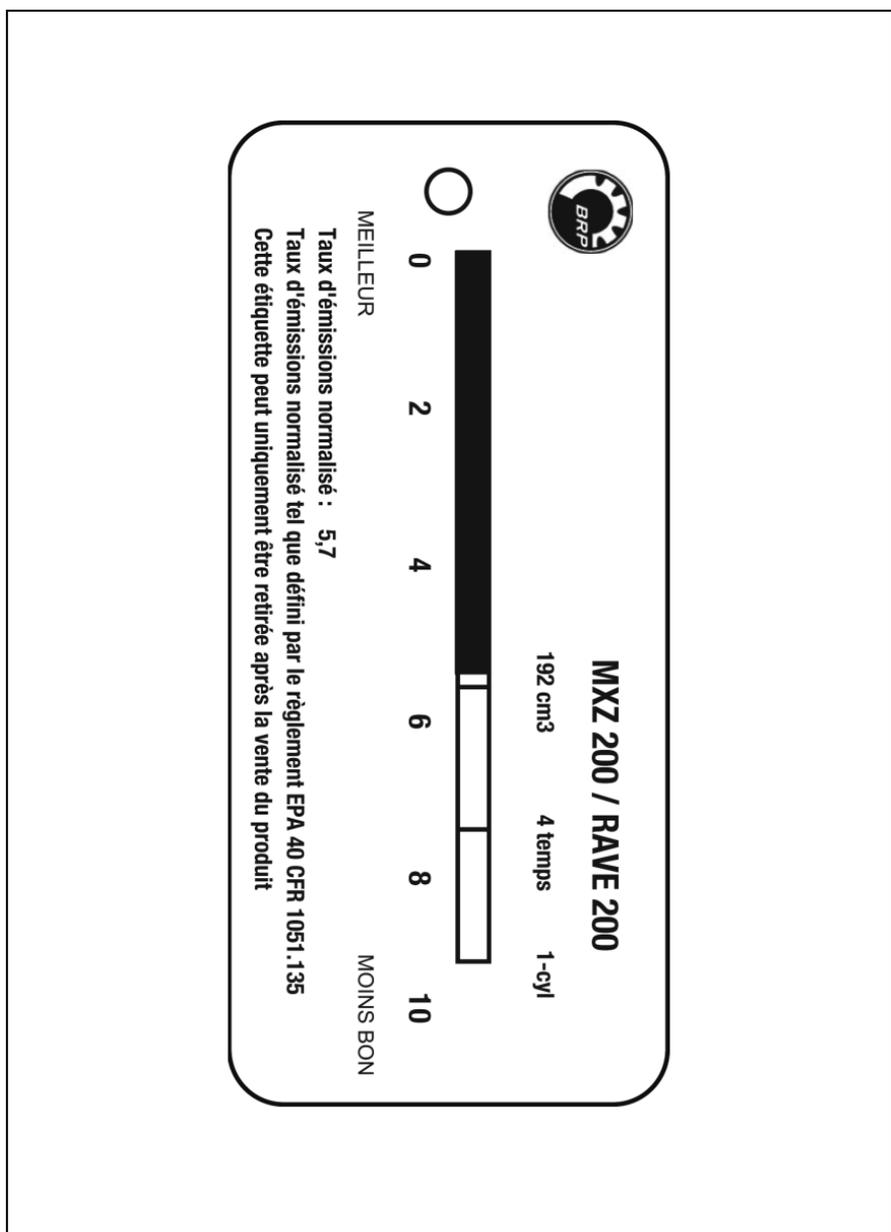
スノーモービルの安全運転ルール

スノーモービルは安全に楽しむための乗り物です。運転前必ず各コントロールを確認すること。運転中は常に安全運転を心がけてください。

<p>1 Don't drink and ride. Ne buvez pas lorsque vous conduisez. Always use proper controls and switches. Käytä aina oikeita ohjaimia. Tarkista aina aluksi kaikki ohjaimet ja kytkimet. Spjekk instrumenterene og hold kontroll med veksling. Always use proper controls and switches. 飲酒運転は厳禁すること。</p> 	<p>2 Always wear a helmet. Portez toujours un casque. Always use proper controls and switches. Käytä aina oikeita ohjaimia. Tarkista aina aluksi kaikki ohjaimet ja kytkimet. Spjekk instrumenterene og hold kontroll med veksling. Always use proper controls and switches. 常時、ヘルメットを着用すること。</p> 
<p>3 Watch out for thin ice/water. Be careful of thin ice/water. Su app för tunn is/vatten. Vire hokkoja jällä ja avantoissa. Always use proper controls and switches. Käytä aina oikeita ohjaimia. Tarkista aina aluksi kaikki ohjaimet ja kytkimet. Spjekk instrumenterene og hold kontroll med veksling. Always use proper controls and switches. 薄氷や水たまりに注意すること。</p> 	<p>4 Use caution when crossing railroad tracks. Be careful of railroad tracks. des chemins de fer. Vire ferrikkiä när du kryssar vägfärdväg. Always use proper controls and switches. Käytä aina oikeita ohjaimia. Tarkista aina aluksi kaikki ohjaimet ja kytkimet. Spjekk instrumenterene og hold kontroll med veksling. Always use proper controls and switches. Uusikäyttöön vastaavaksi. Vær forsiktig når du krysser vassdragslinjer/trafikklinjer. Always use proper controls and switches. Käytä aina oikeita ohjaimia. Tarkista aina aluksi kaikki ohjaimet ja kytkimet. Spjekk instrumenterene og hold kontroll med veksling. Always use proper controls and switches. 運河や道路を横断するときは注意すること。</p> 

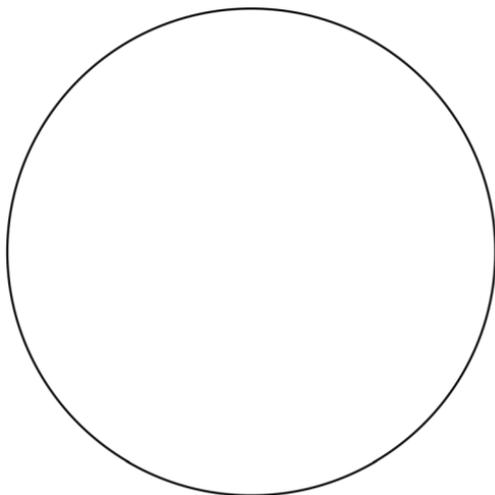
Étiquettes mobiles

Cette motoneige est fournie avec des étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité. Toute personne qui prend place dans ce véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir.



Étiquettes mobiles

Cette motoneige est fournie avec des étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité. Toute personne qui prend place dans ce véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir.



• MISE EN GARDE •

**MOTEUR À 4 TEMPS :
UTILISEZ UNIQUEMENT DE
L'ESSENCE PURE, SANS
MÉLANGER D'HUILE !**

1655-318_FR

Étiquettes mobiles

Cette motoneige est fournie avec des étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité. Toute personne qui prend place dans ce véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir.

SNOWMOBILE SAFETY & CERTIFICATION COMMITTEE (SSCC)

**NIVEAU
SONORE**

73/78

LE NIVEAU SONORE DE CE MODÈLE DE MOTONEIGE A ÉTÉ MESURÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES PROCÉDURES DE TEST D'ÉMISSION SONORE J1161 ET J192 DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS AUTOMOBILES À UNE DISTANCE DE QUINZE PIEDS (15,2 m). IL NE DÉPASSE PAS 73 dB (A) À LA VITESSE DE À 15 MILES PAR HEURE (24 km/h). NOR 78 dB (A) AU MAXIMUM DE L'ACCÉLÉRATION UNE TOLÉRANCE DE 2 DB (A) EST PRÉVUE POUR TENIR COMPTE DES VARIATIONS LIÉES AUX CONDITIONS RÉELLES PENDANT LES PROCÉDURES D'ESSAI.

CETTE ÉTIQUETTE
PEUT UNIQUEMENT
ÊTRE RETIRÉE APRÈS
LA VENTE.

CETTE ÉTIQUETTE PEUT
UNIQUEMENT ÊTRE
APPOSÉE SUR UNE
MOTONEIGE QUI PORTE
AUSSI UNE ÉTIQUETTE
DE CERTIFICATION DE
SÉCURITÉ DE LA SSCC.

Informations et étiquettes d'avertissement

Cette motoneige est fournie avec des étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité. Toute personne qui prend place dans ce véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir. Les étiquettes apposées sur le véhicule doivent être traitées comme des pièces permanentes. Si une étiquette se détache ou devient difficile à lire, contactez votre concessionnaire agréé pour obtenir un remplacement gratuit.

⚠ AVERTISSEMENT

SI VOUS IGNOREZ CES AVERTISSEMENTS, DES SÉRIEUSES BLESSURES OU MÊME LA MORT PEUVENT EN RÉSULTER.

• Avant d'utiliser la motoneige, tous les opérateurs de la motoneige doivent lire, comprendre et suivre les instructions contenues dans le Guide du conducteur, le guide de sécurité et les décalques d'avertissement.

• Portez un casque approprié, une protection pour les yeux, et des vêtements appropriés pour faire de la motoneige.

• Vérifiez le bon fonctionnement de la manette d'accélérateur, du frein, et de la direction avant de démarrer le moteur.

• Lors d'une urgence, poussez sur le commutateur d'arrêt d'urgence.

• Tenez vous éloigné de la chenille en rotation. Un emmêlement peut en résulter.

• Ne pas opérer ce véhicule sur les voies publiques.

• Évitez d'entrer en contact avec les composantes mobiles ou chaudes. Arrêtez le moteur avant d'ouvrir le capot. Laissez tous les gardes de sécurité en place.

• Après le remplissage, bloquez le bouchon du réservoir d'essence avant de vous asseoir sur la motoneige ou de la conduire. Ne pas remettre ce véhicule dans un endroit fermé avec un réservoir plein d'essence.

• Vérifiez le niveau de liquide à frein et l'usure des plaquettes avant chaque usage, sinon une perte de freinage peut en résulter.

• Une perte de freinage peut causer des blessures corporelles sérieuses ou même la mort.

• L'utilisation répétitive des freins hydrauliques lors d'arrêts à haute vitesse causera un surchauffement du liquide à frein et l'usure prématurée des plaquettes de frein pouvant causer une perte inattendue des freins.

• La serrure de levier de frein n'est pas un frein de stationnement et ne devrait pas être utilisée pour une période de plus de 5 minutes. Si vous utilisez la serrure de levier de frein pour une longue période de temps, une passe de la serrure de levier de frein peut en résulter.

• Pour de plus amples informations et instructions, veuillez vous référer au Guide du conducteur. Vous pouvez vous procurer un Guide du conducteur pour ce modèle sur demande écrite.

516011628

⚠ ATTENTION

Avant d'opérer à haute vitesse, le moteur doit être réchauffé adéquatement, sinon de sérieux dommages au moteur peuvent survenir. Ne pas actionner la manette d'accélérateur à plus que la moitié avant que le moteur ait atteint une température normale d'opération.

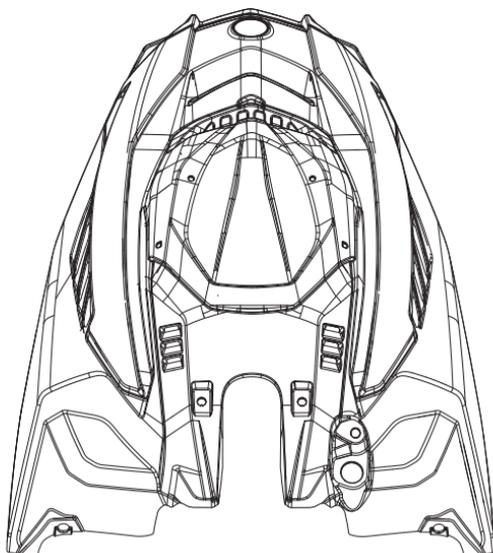
Si le véhicule possède une batterie, la batterie devrait être enlevée avant de tourner la motoneige sur le côté afin d'éviter l'écoulement de l'acide.

516011627

⚠ WARNING / AVERTISSEMENT

This vehicle is designed for one (1) operator only, no passengers.

Ce véhicule est conçu pour un (1) conducteur seulement, aucun passagers.



ONS-426

Informations et étiquettes d'avertissement

Cette motoneige est fournie avec des étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité. Toute personne qui prend place dans ce véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir. Les étiquettes apposées sur le véhicule doivent être traitées comme des pièces permanentes. Si une étiquette se détache ou devient difficile à lire, contactez votre concessionnaire agréé pour obtenir un remplacement gratuit.

CE MODÈLE A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR UN LABORATOIRE D'ESSAIS INDÉPENDANT ET IL EST CONFORME À TOUTES LES NORMES DE SÉCURITÉ DU SSCC EN VIGUEUR À LA DATE DE SA FABRICATION.

COMMANDITÉ PAR LE SNOWMOBILE SAFETY AND CERTIFICATION COMMITTEE (SSCC - COMITÉ DE SÉCURITÉ ET DE CERTIFICATION DES MOTONEIGES), INC.

IMPRIMÉ AUX ÉTATS-UNIS

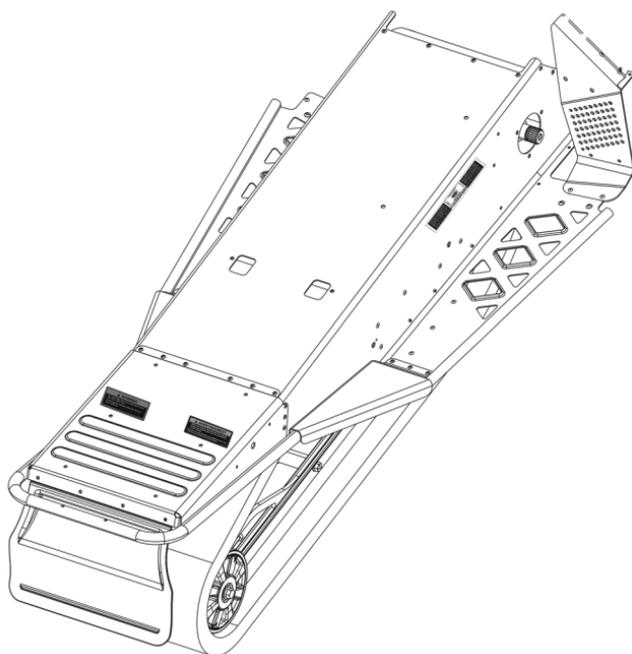
CERTIFIÉ



CERTIFIED

THIS MODEL HAS BEEN EVALUATED BY AN INDEPENDENT TESTING LABORATORY AND IT MEETS ALL SSCC SAFETY STANDARDS IN EFFECT ON THE DATE OF ITS MANUFACTURE.

SPONSORED BY THE SNOWMOBILE SAFETY AND CERTIFICATION COMMITTEE, INC.



⚠️ AVERTISSEMENT

Utilisez toujours un attelage à timon rigide afin d'éviter tout accident causé par un freinage ou arrêt brusque.

Ne vous tenez pas à proximité ou derrière une chenille en rotation. Des blessures corporelles pourraient en résulter.

5611-853_FR

⚠️ WARNING

Use a solid tongue hitch when towing objects to avoid injury due to sudden stops.

Do not stand near or behind rotating track. Personal injury could result.

5611-852_EN

Déclaration de conformité (UE)



ADVENTURE BY DESIGN

565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

www.brp.com

Déclaration de conformité UE

Représentant autorisé : BRP-Rotax GmbH Co. KG, Rotaxstrasse 1, Gunskirchen, A-4623, Autriche

Cette déclaration de conformité est présentée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **motoneiges** de l'année modèle **2024** portant la marque **CE** et un numéro d'identification du véhicule (NIV) à 17 caractères dans le format **4UF9S4MxxRTxxxxxx** sous le nom commercial **Ski-Doo & Lynx** sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements suivants :

La directive 2006/42/CE sur les machines telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive 2019/1243/UE

ISO 12100:2010

La réglementation (UE) 2016/1628 sur les engins mobiles non routiers (NRMM) concernant les polluants gazeux

Catégorie SMB,
Limites d'émissions Stage V

La directive 2014/30/CE sur la compatibilité électromagnétique telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive (UE) 2018/1139

CISPR 12:2007/A1:2009 et
IEC 61000-6-1:2005 ou
UN R10.04 ou version plus récente

La directive 2006/66/CE concernant les batteries telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive (UE) 2018/849

La directive 2014/53/CE sur les équipements radio, telle que modifiée jusqu'à et y compris le règlement 2018/1139
(si doté d'une clé avec radiofréquence D.E.S.S.)

Dominic Tessier

Dominic Tessier (Jan 4, 2023 09:25 EST)

Dominic Tessier, Ing.
Directeur, Développement de produits - Ski-Doo
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada

4 janvier 2023

ski-doo LYNX SEA-DOO. EVIRIDE. ROTAX. CAN-AM

Déclaration de conformité (RU)



ADVENTURE BY DESIGN

BRP Finland Oy
PL 8040 (Isoaavantie 7)
FI-96101 Rovaniemi, Finlande
Tél. : 358 40 800 7700
Télééc. : 358 16 318 114
www.brp.com

Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni

Représentant autorisé : BRP Recreational Products UK Ltd., (BWM Accountants Limited),
Suite 5.1, 12 Tithebarn Street, Liverpool, L2 2DT

Cette déclaration de conformité est présentée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **motoneiges** de l'année modèle **2024** portant la marque **UK CA** et un numéro d'identification du véhicule (NIV) de 17 caractères dans le format **4UF9S4MxxRTxxxxxx** sous le nom commercial de **Ski-Doo & Lynx** sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements du R.U. suivants:

Règlement de 2008 sur la fourniture des machines ISO 12100:2010 (sécurité), Directive britannique 2008/1597, modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112.

Règlement de 2018 sur les engins mobiles non routiers (approbation de type et émission de polluants gazeux et particulaires), UK SI 2018/764 tel que modifié jusqu'à SI 2020/1393 inclus. Catégorie SMB, Limites d'émissions Stage V

Règlement sur la compatibilité électromagnétique de 2016, UK SI 2016/1091 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112. CISPR 12:2007/A1:2009 et IEC 61000-6-1:2005 ou UN R10.04 ou version plus récente

Règlement de 2008 sur les piles et accumulateurs (mise sur le marché), UK SI 2008/2164, modifié jusqu'à et y compris UK SI 2020/904.

Réglementation sur les équipements radioélectriques de 2017, UK SI 2017/1206 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112.

Dominic Tessier

Dominic Tessier (Jan 4, 2023 09:26 EST)

Dominic Tessier, Ing.
Directeur, Développement de produits - Ski-Doo
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

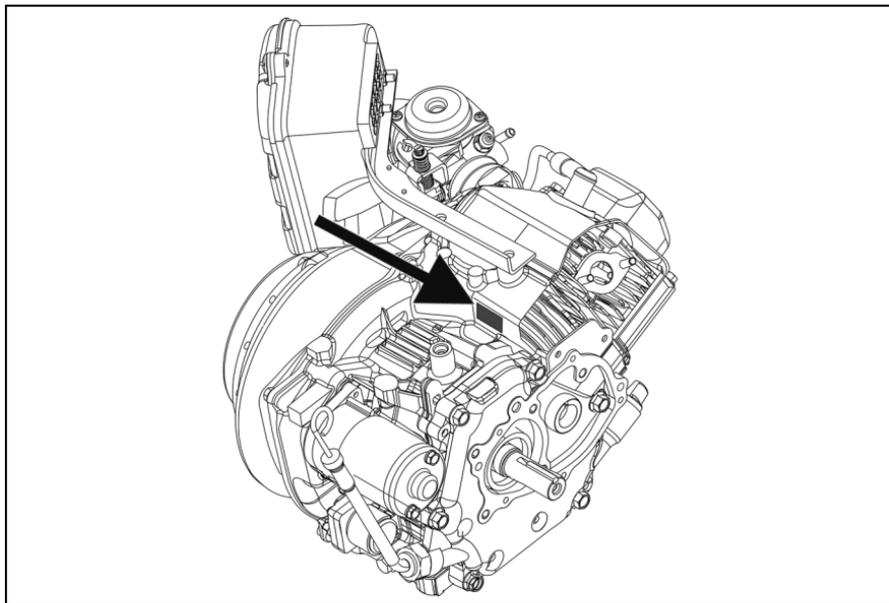
Valcourt, QC, Canada

4 janvier 2023

ski-doo LYNX SEVADOO. ETVRIDE. ROTAX. CAN-AM

Réglementations des émissions 2016/1628 (UE)

Ce véhicule est conforme au règlement sur les émissions 2016/1628, comme l'indique un autocollant d'identification des Engins Mobiles Non-Routiers (EMNR) sur le cache-culasse du moteur.



ONS-311

Rapporter les défauts de sécurité

Aux États-Unis, si vous pensez que votre véhicule présente un défaut qui pourrait entraîner un accident ou des blessures voire le décès, vous devez informer immédiatement la « National Highway Traffic Safety Administration » (NHTSA) en plus de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Si Transport Canada reçoit d'autres plaintes analogues, elle pourrait ouvrir une enquête et, si elle découvrait un défaut pour la sécurité, elle pourrait exiger un rappel et une campagne de modification. Cependant, Transport Canada ne peut pas s'impliquer dans des situations particulières entre vous, le concessionnaire et Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Pour contacter Transport Canada :

TÉLÉPHONE

- 819-994-3328 (dans la région de Gatineau-Ottawa et à l'extérieur du pays)
- 1-800-333-0510

COURRIER

- Transport Canada – ASFAD
330 Sparks Street
Ottawa, ON K1A 0N5

INTERNET

- <http://www.tc.gc.ca/recalls>

Se préparer pour utiliser en toute sécurité : MXZ 200

■ **REMARQUE** : Cette section et la section Utilisation de la MXZ 200 doivent être lues et expliquées au conducteur par le propriétaire/parent/tuteur. Pour expliquer le contenu de cette section, reportez-vous en particulier à la section Emplacement des commandes, ou la motoneige, pendant l'explication de cette section.

Comme la plupart des conducteurs, vous attendez avec impatience de conduire votre motoneige. N'oubliez pas que la motoneige n'est pas un jouet. Ce véhicule doit être conduit avec prudence en toutes circonstances !

Tout d'abord, vous devez comprendre les commandes, savoir où elles se trouvent et comment les utiliser correctement.

- A. **LEVIER DE FREIN** – Pour ralentir ou arrêter la motoneige, le levier de frein doit être tiré (serré) vers la poignée du guidon.

■ **REMARQUE** : Lorsque le frein est utilisé, le levier d'accélérateur doit être en position de ralenti (relâché).

- B. **LEVIER D'ACCÉLÉRATEUR** – Pour contrôler la vitesse de la motoneige. Plus le levier d'accélérateur est proche de la poignée du guidon (plus il est serré), plus la motoneige ira vite.

- C. **COMMUTATEUR D'ALLUMAGE** – Lorsque la clé est en position OFF, le moteur ne peut pas démarrer ni fonctionner. – Lorsque la clé est en position RUN, le moteur démarre et fonctionne.

- D. **INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE** – Si quelque chose se produit que vous ne comprenez pas, ou dans une situation d'urgence, mettez l'interrupteur d'arrêt d'urgence en position OFF (abaissé) pour arrêter immédiatement le moteur.

- E. **INTERRUPTEUR COUPE-CIRCUIT** – Le moteur ne peut pas démarrer ni fonctionner lorsque le capuchon de l'interrupteur coupe-circuit n'est pas correctement placé sur l'interrupteur coupe-circuit situé en haut à droite de la console. Le cordon de sécurité **DOIT ÊTRE** attaché au conducteur avant de démarrer le moteur.

Deuxièmement, vous devez vérifier plusieurs choses systématiquement avant de démarrer le moteur.

- A. Vous vérifiez que le levier de frein fonctionne correctement (se déplace librement) en tirant (serrant) le levier de frein et en le relâchant plusieurs fois.
- B. Vous vérifiez que le levier d'accélérateur fonctionne correctement (se déplace librement) et qu'il revient rapidement à la position de ralenti dès qu'il est relâché. La position de ralenti est celle où le levier d'accélérateur est la plus éloignée du guidon. Si le levier d'accélérateur ne revient pas rapidement, le moteur ne doit pas être démarré et le système d'accélérateur doit être réparé.
- C. Vous devez porter suffisamment de vêtements pour avoir chaud. Vous ne devez JAMAIS porter certains vêtements tels que des écharpes longues ou lâches ou de longs lacets de chaussures qui pourraient se prendre dans une partie mobile de la motoneige.

Troisièmement, vous devez pouvoir répondre oui à toutes les questions suivantes avant chaque utilisation de la motoneige.

- A. Avez-vous la permission du propriétaire, d'un parent ou d'un tuteur pour utiliser la motoneige ?
- B. Portez-vous un casque de sécurité homologué ?
- C. Vos yeux sont-ils protégés (par des lunettes de protection ou une visière) ?

- D. Vos vêtements sont-ils suffisamment chauds pour les conditions prévisibles ?
- E. Votre parent ou tuteur a-t-il vérifié qu'il y a assez d'essence dans le réservoir ?
- F. Le déplacement du levier d'accélérateur et du levier de frein est totalement libre ?
- G. Toutes les protections et fermetures sont-elles à leur place et le capot est-il bien verrouillé ?
- H. Avez-vous identifié une zone sûre pour votre sortie ? La zone choisie est-elle exempte de rochers, de fils électriques, d'arbres, de trafic, etc.

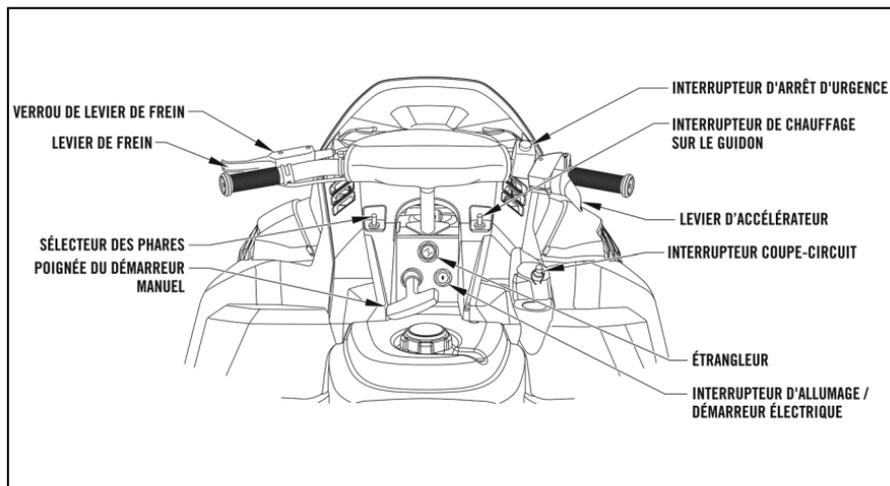
Utilisation de la MXZ 200

Vous devez être un conducteur de motoneige responsable, prudent et vigilant en toutes circonstances. Votre sécurité est notre grande priorité et doit toujours être la vôtre.

- A. Lorsque vous apprenez à conduire une motoneige, demandez à un parent ou à un tuteur de vous emmener dans un endroit dégagé pour vous entraîner à faire des figures en huit, à démarrer et à arrêter la machine. Cette pratique est très importante. Elle vous apprendra à développer les bonnes "sensations" au guidon de la motoneige. Vous pourrez aussi apprendre comment la motoneige se comporte dans différentes conditions (neige profonde, neige durcie, etc.).
- B. Vous devez toujours vous asseoir sur le siège, avec les deux pieds sur les marchepieds, constamment pendant tous les déplacements de la motoneige. Ne descendez jamais de la motoneige avant son arrêt complet.
- C. Ne jamais conduire la motoneige à une vitesse supérieure à la vitesse de sécurité. Ne passez pas trop près des routes, des bâtiments, des arbres, des autres motoneiges ou des personnes. N'essayez d'impressionner les autres.
- D. Ne jamais utiliser la motoneige si le phare avant et le feu arrière ne sont pas en état de marche.
- E. Votre motoneige est conçue pour votre plaisir. N'invitez JAMAIS des amis à monter sur votre motoneige. Elle est uniquement conçue pour transporter une seule personne, le conducteur.
- F. Ne pas tracter de traîneaux, de luges, etc. derrière votre motoneige.
- G. Si la motoneige est bloquée, coupez le moteur et demandez de l'aide.

Informations générales

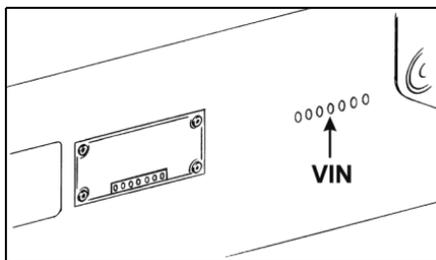
Emplacements des commandes



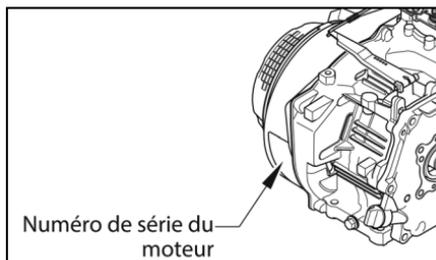
0753-827

Identification de la motoneige

Cette motoneige a deux numéros d'identification : Le numéro d'identification du véhicule (NIV) est gravé sur le côté droit du tunnel. Le numéro de série du moteur (NSM) est gravé sur le côté avant du carter.



0726-200



0744-926

Les concessionnaires ont besoin de ces numéros pour répondre correctement aux réclamations de garantie. BRP ne peut pas accepter une réclamation de garantie si le numéro de série ou le VIN a été enlevé ou altéré de quelque façon.

Toujours fournir le nom du modèle de la motoneige, le numéro d'identification du véhicule (NIV) et le numéro de série du moteur (NSM) lorsque vous communiquez avec un concessionnaire de motoneiges BRP pour obtenir des pièces, des services, des accessoires ou une garantie. Si le moteur complet doit être remplacé, demandez au concessionnaire d'informer BRP pour obtenir les informations d'enregistrement correctes.

Carburant - Huile

Cette motoneige est équipée d'un moteur à quatre temps. Il est donc inutile de mélanger l'essence et l'huile.

Spécifications d'essence

ATTENTION
Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :

- des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
- la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
- la corrosion des pièces métalliques;
- des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol. L'essence doit présenter les exigences d'indice d'octane minimum suivantes.

Type de carburant	Moteur	Indice d'octane minimum
Carburant SANS éthanol	200	87 AKI (RON+MON)/2 RON indiqué à la pompe

Type de carburant	Moteur	Indice d'octane minimum
Carburant qui peut contenir un maximum de 10 % d'éthanol	200	91 AKI (RON+MON)/2 RON 95 RON

ATTENTION
N'utilisez jamais d'autres carburants. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

ATTENTION
N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Huile recommandée

■ REMARQUE : De l'huile synthétique SAE 0W-40 est utilisée dans cette motoneige à sa sortie l'usine.

L'huile recommandée pour le moteur est une huile synthétique 0W-40. Se référer au tableau de viscosité pour plus de détails.

ATTENTION
Toute huile utilisée à la place de l'huile recommandée peut gravement endommager le moteur.

Huile moteur multigrade																																				
<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">HUILE MOTEUR</td> <td colspan="10" style="text-align: center;">← 0W-40 Synthétique →</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">TEMP °C</td> <td>-30</td> <td>-20</td> <td>-10</td> <td>0</td> <td>10</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">°F</td> <td>-22</td> <td>-4</td> <td>14</td> <td>32</td> <td>50</td> <td>68</td> <td>86</td> <td>104</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	HUILE MOTEUR	← 0W-40 Synthétique →										TEMP °C	-30	-20	-10	0	10	20	30	40				°F	-22	-4	14	32	50	68	86	104				
HUILE MOTEUR	← 0W-40 Synthétique →																																			
TEMP °C	-30	-20	-10	0	10	20	30	40																												
°F	-22	-4	14	32	50	68	86	104																												

TABLEAU DES HUILES

Carburateur

Jet principal	Jet pilote	Vis Pilote (Par dévissage)	Hauteur du flotteur
107.5	17.5	2	8 mm (0,31 po)

Altitude		Gicleur principal (M.J)			
Pieds (Mètres)		Gicleur Pilote (P.J)		Aiguille de gicleur Vis Pilote (P.S)	
6000+ (1829+)	MJ	100	100	100	97,2
	PJ	17,5	15	10	15
	PS	400/8	400/8	400/8	400/8
4000 (1219)	MJ	100	100	100	100
	PJ	17,5	15	17,5	10
	PS	400/8	400/8	400/8	400/8
0 à 2000 (0 à 610)	MJ	110	107,5	105	102,5
	PJ	17,5	17,5	17,5	15
	PS	400/8	400/8	400/8	400/8
Température F		-40 à -5	-10 à 20	15 à 45	40 à 80
Température C		(-40 à -20)	(-10 à 7)	(10 à 7)	(4 à 27)

ONS-257

Rodage du moteur

Le moteur nécessite une courte période de rodage (environ 10 heures de fonctionnement) avant d'être soumis à de fortes charges ou à un fonctionnement à plein régime. Le respect strict de la procédure de rodage contribuera à optimiser les performances et la longévité du moteur.

Pendant le rodage, il est recommandé de ne pas dépasser la moitié de l'accélérateur. Cependant, de brèves accélérations à fond et des variations de la vitesse de conduite contribuent à un bon rodage du moteur. Après 10 heures de rodage, la motoneige peut être confiée à un concessionnaire agréé de motoneiges BRP qui effectuera les contrôles requis et une vidange d'huile. Ce service est à la discrétion et aux frais du propriétaire de la motoneige.

Silencieux

Le silencieux du système d'échappement est conçu pour réduire le bruit et améliorer les performances globales du moteur. Le moteur sera gravement endommagé s'il est utilisé sans le silencieux.

Suspension

Un kit de ressorts à usage intensif est disponible en option dans tous les concessionnaires de motoneiges BRP. Ce kit inclut des ressorts d'amortisseurs de ski plus rigides, ainsi que des ressorts de torsion arrière plus rigides.

Batterie

Il est extrêmement important que la batterie reste constamment à pleine charge. Les connexions de la batterie doivent rester propres et serrées. Si la batterie a besoin d'être chargée, reportez-vous à la sous-section Batterie, dans la section Entretien.

Démarrage avec une batterie externe

■ **REMARQUE :** BRP ne recommande pas de faire redémarrer une motoneige avec une batterie externe. Il est préférable de retirer la batterie vide et de la recharger correctement. Toutefois, en cas d'urgence, il peut être nécessaire de faire redémarrer une motoneige avec une batterie externe. Dans ce cas, utilisez la procédure suivante avec précaution et en toute sécurité.

ATTENTION

Il est déconseillé de démarrer votre véhicule sans batterie, car cela pourrait l'endommager. De plus, faire fonctionner le moteur sans batterie connecté, ou utiliser un module de démarrage assisté, peut endommager le système électrique.

AVERTISSEMENT

La manipulation ou la connexion incorrecte d'une batterie peut entraîner des blessures graves, notamment des brûlures par acide, des brûlures électriques ou la cécité à la suite d'une explosion. Ne portez aucun bijou, bague ou montre.

- Dégagez les protections sur les bornes de la batterie.

AVERTISSEMENT

Chaque fois qu'une opération d'entretien doit être effectuée sur une batterie, vous devez respecter les consignes suivantes : éloignez toutes les sources d'étincelles, flammes nues, cigarettes ou toute autre flamme. Portez une protection pour les yeux. Portez des vêtements et une protection appropriée sur la peau. Lors de l'entretien d'une batterie dans un espace clos, vérifiez que la zone est bien ventilée.

- Inspectez la batterie pour détecter toute trace de fuite d'électrolyte, de bornes desserrées ou de déformation de ses parois. Des boîtiers de batterie qui fuient ou se gonflent peuvent indiquer une batterie gelée ou court-circuitée.

⚠ AVERTISSEMENT

Si vous constatez l'une de ces conditions, N'ESSAYEZ PAS de brancher une batterie extérieure, de booster ou de charger la batterie. Une explosion pourrait se produire et causer des blessures graves.

- Inspectez le véhicule utilisé pour le démarrage de secours afin de déterminer si la tension et la polarité de terre sont compatibles. Ce véhicule doit être équipé d'un système électrique de 12 volts CC, à masse négative.

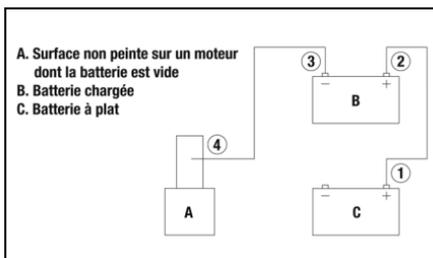
ATTENTION

Avant de connecter des câbles de démarrage, vérifiez systématiquement que les systèmes électriques ont la même tension et la même polarité de terre. Dans le cas contraire, de graves dommages électriques peuvent se produire.

- Approchez le véhicule utilisé pour le démarrage de secours pour que les câbles de démarrage atteignent facilement la batterie de la motoneige. Serrez et verrouillez les freins. Éteignez tous les accessoires électriques. Coupez le contact.

■ REMARQUE : Vérifiez que tous les interrupteurs de la motoneige à faire démarrer sont sur la position OFF.

- Branchez la pince du câble positif (rouge) sur la borne positive (+) (1) de la batterie vide (C) en veillant à ne pas toucher de métal avec l'autre pince. Fixez l'autre pince du câble positif (rouge) à la borne positive (+) (2) de la batterie chargée (B).



0744-527

■ REMARQUE : Certains câbles de démarrage peuvent être de la même couleur, mais les pinces ou les extrémités sont codées en rouge et noir.

- Attachez la pince du câble négatif (noir) sur la borne négative (-) (3) de la batterie chargée (B). Attachez l'autre pince du câble négatif (noir) (4) à une surface métallique non peinte (A) sur le moteur, loin de la batterie déchargée et des composants du système de carburant.

⚠ AVERTISSEMENT

N'effectuez jamais la connexion finale à une batterie car une étincelle pourrait enflammer les gaz d'hydrogène et provoquer une explosion de la batterie, avec risques importants de brûlures à l'acide ou de cécité.

- Tenez-vous à bonne distance de la batterie vide. Démarrez le véhicule avec la bonne batterie. Laissez le moteur tourner pendant plusieurs minutes, pour recharger la batterie à plat.
- Démarrez le moteur de la motoneige dont la batterie à plat. Laissez-le tourner pendant plusieurs minutes avant de débrancher les câbles de démarrage.
- Retirez les câbles de démarrage dans l'ordre inverse de leur montage (4, 3, 2, 1). Veillez à ne pas court-circuiter les câbles en les laissant toucher du métal nu.

■ REMARQUE : Faites vérifier la batterie et le système électrique avant d'utiliser à nouveau la motoneige.

Consignes d'utilisation

Démarrage et arrêt du moteur

AVERTISSEMENT

Ne laissez jamais quelqu'un se tenir devant la motoneige, en particulier lors du démarrage du moteur.

Avant de démarrer le moteur, vous devez impérativement effectuer toutes les vérifications de sécurité décrites dans le manuel de sécurité ci-joint.

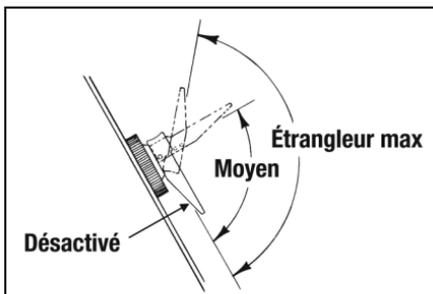
Cette motoneige est équipée d'un démarreur manuel et d'un démarreur électrique. La poignée du démarreur manuel et le commutateur à clé sont situés sous le montant de la direction.

Pour démarrer le moteur, suivez la procédure suivante :

1. Testez le levier d'accélérateur en le serrant et en le relâchant complètement à plusieurs reprises. Le levier DOIT revenir à la position de ralenti rapidement et complètement.
2. Placez l'interrupteur d'arrêt d'urgence sur la position haute, ou RUN.

■ **REMARQUE** : Vérifiez que le capuchon du cordon du coupe-circuit est connecté à l'interrupteur coupe-circuit, et que ce cordon est attaché au conducteur.

3. Insérez la clé dans le commutateur d'allumage et mettez-la sur la position RUN.
4. Lorsque le moteur est froid, placez le levier d'étrangleur ou choke en position maximale. Si le moteur est chaud, l'étrangleur n'est normalement pas nécessaire.



0725-001

5. Pour utiliser le démarreur manuel, tirez lentement sur sa poignée jusqu'à ce que vous sentiez une résistance, puis tirez avec force, brièvement et rapidement. Le moteur devrait démarrer. Toutefois, si le moteur ne démarre pas, répétez cette étape en ouvrant l'accélérateur à un huitième de sa course, jusqu'à ce que le moteur tourne.

ATTENTION

Pour éviter d'endommager le démarreur manuel, NE TIREZ PAS sur la corde jusqu'à sa limite. Ne relâchez pas la poignée lorsque la corde est en position maximale ou presque. Retenez la corde pour qu'elle s'enroule lentement.

6. Pour utiliser le démarreur électrique, tournez et maintenez la clé sur la position START (démarrage). Lorsque le moteur démarre, relâchez la clé.

ATTENTION

Ne maintenez pas la clé sur la position START pendant plus de 5 secondes.

7. Lorsque le moteur démarre, laissez-le chauffer pendant environ 30 secondes avec l'étrangleur en position maximale. Après 30 secondes, mettez l'étrangleur en position intermédiaire. L'étrangleur doit être sur la position OFF dès que le moteur est chaud. Une légère pression sur le levier d'accélérateur peut être nécessaire après le démarrage du moteur et pendant le préchauffage. Laissez tourner le moteur au ralenti pendant plusieurs minutes jusqu'à ce que le moteur ait atteint sa température de fonctionnement normale.
8. Moteur noyé - Si le moteur ne démarre pas lorsque l'étrangleur est mis, mais semble prêt à démarrer, mettez l'étrangleur sur la position OFF.

■ **REMARQUE :** Le maintien de l'étrangleur ne fera qu'augmenter les risques de noyer le moteur.

■ **REMARQUE :** Si le moteur ne démarre pas lorsque le levier d'accélérateur est serré, retirez la bougie d'allumage, nettoyez et séchez-la complètement, ou installez une nouvelle bougie recommandée, après avoir vérifié et réglé l'écart entre ses électrodes.

9. Pour arrêter le moteur, tournez la clé de contact sur la position OFF. Mettez l'interrupteur d'arrêt d'urgence sur la position OFF (abaissé), ou retirez le capuchon de l'interrupteur coupe-circuit.

Tableau d'entretien/ mise au point périodiques

	Quotidien	Après les 10 premières heures (2 semaines)	Toutes les 20 heures (1 mois)	Toutes les 50 heures (3 mois)	Toutes les 100 heures (6 mois)	Toutes les 300 heures (12 mois)
Jeu des soupapes						IA
Moteur Compression						I
Bougies					I	
Flexible d'alimentation en carburant	I**					Remplacer tous les 3 ans
Flotteur du carburateur Chambre					C*	
Huile à moteur	I	R*			R*	
Écrous/Vis/ Boulons	I			T		
Suspension arrière			I			
Démarrateur manuel	I					I-IC-IL*
Carburateur						IC
Vis d'air						IA
Système de freinage	I					
Filtre à carburant sur conduite			I			
Batterie	I					

C = Nettoyer
I = Inspecter
R = Remplacer
T = Serrer
défavorables

les recommandations

IA = Inspecter et ajuster (si nécessaire)
IC = Inspecter et nettoyer (remplacer si nécessaire)
IL = Inspecter et lubrifier (remplacer si nécessaire)
* = Entretien plus fréquent en cas d'utilisation dans des conditions
** = Inspecter quotidiennement et remplacer si nécessaire ou selon

Entretien

Huile à moteur

■ **REMARQUE** : Après la période de rodage du moteur, l'huile moteur doit être changée toutes les 100 heures de fonctionnement (6 mois) et avant un remisage prolongé.

Vérification

Le niveau d'huile moteur doit être vérifié chaque jour avant d'utiliser la motoneige.

La motoneige doit reposer sur une surface plane pour cette procédure.

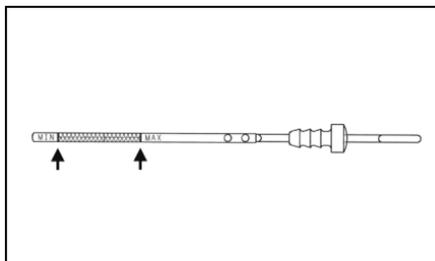
■ **REMARQUE** : Assurez-vous que le moteur soit « refroidi » à la température ambiante afin de permettre à l'huile de s'écouler dans la pompe.

1. Détachez les deux sangles de maintien et ouvrez le capot.
2. Retirez la jauge d'huile et essuyez-le avec un chiffon propre.



ZR-303

3. Installez la jauge d'huile et retirez-la. Le niveau d'huile moteur doit être compris dans la plage de fonctionnement, mais pas au-delà du repère MAX/PLEIN.

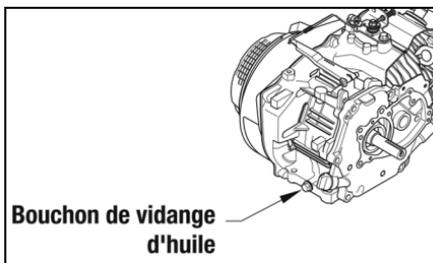


ONS-071

4. Si vous avez suivi les étapes 1 à 3 et que le niveau d'huile n'est pas dans la plage de fonctionnement, versez de l'huile moteur recommandée dans le tube de la jauge d'huile. Installez la jauge d'huile puis fermez et verrouillez le capot.

Changement

1. Retirez le bouchon d'accès. Placez un bac de vidange sous le moteur.
2. Détachez les deux sangles de maintien et ouvrez le capot.
3. Retirez le bouchon de vidange d'huile du carter et laissez l'huile s'écouler.



ONS-072

4. Remettez en place le bouchon de vidange et le bouchon d'accès.
5. Retirez la jauge d'huile. Versez 600 ml (20,3 oz liq.) d'huile recommandée dans le tube de la jauge d'huile.
6. Vérifiez le niveau d'huile à l'aide de la jauge. L'huile doit se trouver dans la plage de fonctionnement.
7. Fermez le capot et remettez les deux sangles en place.

Batterie (démarrage électrique)

Après une opération d'entretien, ces batteries scellées doivent être régulièrement nettoyées et rechargées afin d'offrir des performances optimales et une durée de vie maximale. Les procédures suivantes sont recommandées pour nettoyer et entretenir des batteries scellées. Lisez et respectez toujours les instructions fournies avec les chargeurs de batterie et les produits de batterie.

■ **REMARQUE** : L'entretien de la batterie peut être effectué par le propriétaire de la motoneige s'il est qualifié pour le faire. Si le propriétaire ne se sent pas qualifié, confiez la motoneige à un concessionnaire BRP agréé pour cet entretien. Ce service est à la discrétion et aux frais du propriétaire de la motoneige.

ATTENTION

Il est déconseillé de démarrer votre véhicule sans batterie, car cela pourrait l'endommager. De plus, faire fonctionner le moteur sans batterie connecté, ou utiliser un module de démarrage assisté, peut endommager le système électrique.

Pour retirer et charger la batterie, suivez la procédure suivante :

⚠ AVERTISSEMENT

La manipulation ou la connexion incorrecte d'une batterie peut entraîner des blessures graves, notamment des brûlures par acide, des brûlures électriques ou la cécité à la suite d'une explosion. Ne portez aucun bijou, bague ou montre. Chaque fois qu'une opération d'entretien doit être effectuée sur une batterie, vous devez respecter les consignes suivantes : éloignez toutes les sources d'étincelles, flammes nues, cigarettes ou toute autre flamme. Portez une protection pour les yeux. Portez des vêtements et une protection appropriée sur la peau. Lors de l'entretien d'une batterie dans un espace clos, vérifiez que la zone est bien ventilée.

⚠ AVERTISSEMENT

Les bornes de batterie, les connecteurs et les accessoires connexes contiennent du plomb et des composés de plomb, des produits chimiques connus dans l'État de Californie pour provoquer des cancers et des troubles de la reproduction. Lavez-vous les mains après chaque manipulation d'une batterie.

1. Ouvrez le capot. Débranchez le câble négatif de la batterie et le fil de terre. Débranchez le câble positif.
2. Retirez la bande en caoutchouc qui maintient la batterie. Retirez la batterie.



⚠ AVERTISSEMENT

Évitez tout déversement et tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

ATTENTION

Ne chargez pas la batterie lorsqu'elle se trouve dans la motoneige avec ses bornes connectées au moteur.

3. Lavez soigneusement la batterie avec de l'eau et du savon. Avec une brosse métallique, nettoyez ses bornes et les extrémités des câbles pour éliminer toute accumulation corrosive.

■ **REMARQUE** : Si des résidus de poudre blanche/verte sont accumulés sur les bornes de la batterie ou les extrémités des câbles, appliquez de l'eau et du bicarbonate de soude pour neutraliser l'acide. Rincez à l'eau chaude savonneuse.

ATTENTION

Ne retirez pas la bande d'étanchéité sur une batterie scellée.

AVERTISSEMENT

L'acide de la batterie est dangereux s'il entre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toute manipulation d'une batterie exige des précautions de sécurité.

4. Testez la tension de la batterie avec un multimètre. Le multimètre ne doit pas indiquer moins de 12,8 volts CC lorsque la batterie complètement chargée.

■ **REMARQUE** : À ce stade, si le multimètre affiche les valeurs spécifiées, la batterie peut être remise en service.

5. Si le multimètre indique une tension inférieure à la valeur spécifiée, chargez la batterie en suivant les directives ci-dessous.
 - A. Lorsque vous utilisez un chargeur de batterie automatique, suivez toujours les instructions du fabricant du chargeur.
 - B. Lorsque vous utilisez un chargeur de batterie à courant constant, suivez les informations présentées dans le tableau de charge de batterie suivant.

ATTENTION

Ne dépassez jamais le taux de charge standard.

AVERTISSEMENT

Une batterie surchauffée peut exploser et provoquer des blessures graves, voire mortelles. Surveillez toujours attentivement les temps de charge et les taux de charge. Arrêtez le processus de recharge (débranchement) si la batterie devient vraiment chaude au toucher. Laissez-la refroidir avant de reprendre la charge.

**Tableau de charge des batteries
(Chargeur à courant constant)**

Tension de la batterie (CC)	Charge Provinc e/État	Durée de charge requise (à 1,5-2,0 Amps)
12,8-13,0	100 %	Aucun
12,5-12,8	75%-100%	3-6 heures
12,0-12,5	50%-75%	5-11 heures
11,5-12,0	25%-50%	13 heures (minimum)
11,5 ou moins	0-25%	20 heures (minimum)

■ **REMARQUE** : Si la tension de la batterie est inférieure ou égale à 11,5 volts CC, certains chargeurs peuvent se désactiver et ne pas charger. Dans ce cas, connectez une batterie d'appoint chargée en parallèle (positif à positif et négatif à négatif) pendant une courte période de temps avec le chargeur connecté. Après 10-15 minutes, déconnectez la batterie d'appoint en laissant le chargeur connecté, qui devrait continuer de charger. Si le chargeur se désactive à nouveau, remplacez la batterie.

6. Après avoir chargé la batterie pendant la durée spécifiée, débranchez le chargeur et laissez la batterie reposer pendant 1 à 2 heures.
7. Testez la tension de la batterie avec un multimètre. Le multimètre ne doit pas indiquer moins de 12,8 volts CC. Si la tension est conforme aux spécifications, la batterie est prête à être utilisée.

■ **REMARQUE** : Si la tension à l'étape 7 est inférieure aux spécifications, chargez la batterie pendant 1 à 5 heures supplémentaires. Mesurez à nouveau la tension. La batterie est prête.

- Placez la batterie dans la motoneige. Enduisez les bornes de la batterie et les extrémités des câbles avec une légère couche de graisse tous usages.

ATTENTION

Avant d'installer la batterie, vérifiez que le commutateur d'allumage est sur la position OFF.

- Branchez le câble positif rouge à la borne positive de la batterie avec un boulon. Serrez bien.
- Fixez le câble négatif noir principal et le petit câble négatif noir à la batterie à l'aide d'un boulon. Serrez bien.

ATTENTION

L'inversion des câbles (positif sur négatif et négatif sur positif) peut gravement détériorer le système électrique.

- Fixez la batterie au support à l'aide de la sangle en caoutchouc.

Carburateur

Le carburateur a été calibré pour des conditions de conduite moyennes. Toutefois, l'altitude, la température et l'usure générale peuvent nécessiter certains réglages du carburateur. Étant donné que les réglages du carburateur ont une incidence critique sur les performances et les émissions du moteur, BRP recommande que toute modification de l'étalonnage interne du carburateur soit effectuée par un concessionnaire agréé de motoneiges BRP. Toutefois, trois réglages externes peuvent être effectués sur le carburateur. Vous avez pour cela : la vis d'arrêt de l'accélérateur, la vis pilote et le câble de l'accélérateur.

■ **REMARQUE : Lorsque vous utilisez de l'essence sans éthanol, la vis pilote du carburateur doit être vissée à fond dans le sens horaire jusqu'à la butée. Lorsque vous utilisez de l'essence avec de l'éthanol, la vis pilote du carburateur doit être vissée à fond dans le sens anti-horaire jusqu'à la butée.**

Vis d'arrêt de l'accélérateur

Cette vis contrôle la position du papillon des gaz qui, à son tour, détermine le régime de ralenti appropriée. Tournez la vis dans le sens horaire pour augmenter le régime de ralenti du moteur et dans le sens inverse pour le diminuer.

Vérification/réglage du levier d'accélérateur (tension)

■ **REMARQUE : Assurez-vous que le câble d'accélérateur est correctement inséré dans le logement de commande de l'accélérateur.**

- Lorsque vous relâchez le levier d'accélérateur, vérifiez que le commutateur rond situé dans le boîtier de commande est comprimé. Si le commutateur n'est pas enclenché, le moteur s'arrêtera lorsque le levier d'accélérateur est relâché.



ZR-089A



ZR-090

- Si le câble d'accélérateur doit être réglé, localisez le dispositif de réglage en ligne du câble d'accélérateur situé à côté du tube de direction.
- Serrez l'écrou contre ce dispositif de réglage et couvrez le dispositif de réglage avec une gaine en caoutchouc.

Filtre à carburant sur conduite

AVERTISSEMENT

Pendant une opération d'entretien ou une inspection sur un système de carburant, qui présente un risque de fuite de carburant, vous ne devez avoir aucun source de chaleur, soudure, fumée, flamme nue, etc. dans la zone.

BRP recommande de vérifier le filtre à carburant en ligne une fois par mois. Ce filtre est situé dans le tuyau d'alimentation entre le réservoir et la pompe à carburant. La seule méthode de nettoyage possible consiste à rincer le filtre avec de l'essence propre dans le sens contraire de l'alimentation. Pour vérifier, nettoyer ou remplacer le filtre, utilisez la procédure suivante :

1. À l'aide d'une pince de serrage appropriée pour tuyaux, pincez le tuyau de carburant entre le réservoir à essence et le filtre.

2. Retirez et jetez les colliers de serrage. Séparez lentement les tuyaux de carburant du filtre à carburant. Éliminez l'excès de carburant du filtre conformément à la réglementation locale.

3. Installez le filtre dans le tuyau de carburant de sorte que la flèche sur le filtre pointe vers la pompe à carburant. Vérifiez que les tuyaux de carburant sont bien fixés sur le filtre. Si un tuyau de carburant ne serre pas suffisamment, coupez 6 mm (1/4 po) de son extrémité, et installez-le sur le filtre. Installez des colliers de serrage neufs. Retirez les pinces de serrage.

ATTENTION

Les tuyaux de carburant doivent être bien ajustés et bien serrés sur le filtre à carburant. Remplacez le tuyau de carburant par un neuf lorsque sa longueur ne permet pas un montage correct en respectant cette procédure. De même, après avoir installé les tuyaux de carburant sur le filtre, vérifiez qu'ils ne peuvent pas toucher des composants chauds ou en rotation.

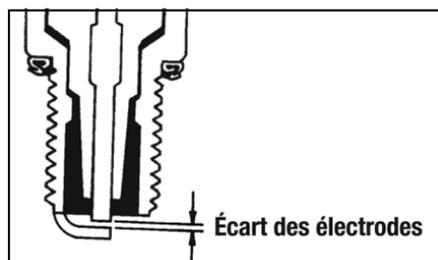
Bougie

Cette motoneige est équipée d'une bougie d'allumage spécifique. Voir le tableau des spécifications pour sélectionner la bougie d'allumage. Pour éviter l'encrassement par temps froid, le moteur doit être correctement chauffer avant de partir.

Pour maintenir une étincelle chaude et forte, nettoyez souvent la bougie pour éliminer le dépôt de carbone sur les électrodes.

Nettoyez toujours la zone autour de la bougie avant de retirer la bougie. Si vous ne le faites pas, des saletés peuvent pénétrer dans le moteur lors du retrait ou l'installation de la bougie.

Ajustez l'écart des électrodes à la valeur spécifiée (voir le tableau des spécifications à la page 43) pour obtenir un allumage correct. Vérifiez cet écart avec une jauge d'épaisseur.



ATV0052B

La bougie d'allumage doit toujours être bien serrée. Avec une bougie neuve, serrez un demi-tour lorsque la rondelle est en contact avec la culasse. Avec une bougie usagée, serrez un quart de tour, ou un huitième, lorsque la rondelle est en contact avec la culasse.

Freinage

Le conducteur doit bien connaître les points suivants pour conduire cette motoneige et utiliser son système de freinage hydraulique.

1. Respectez vos freins. Chaque fois que les freins sont actionnés, quel que soit le système de freinage hydraulique, la chaleur générée par la friction est transférée au liquide de frein.

2. Vérifiez fréquemment le niveau du liquide de frein. Le système de freinage doit être parfaitement étanche sans que l'humidité puisse y pénétrer. L'humidité mélangée dans le liquide de frein augmente sa capacité d'échauffement, et abaisse son point d'ébullition. Si le liquide de frein a chauffé jusqu'à sa température d'ébullition (par des arrêts à grande vitesse ou une utilisation répétitive) ou si de l'humidité peut pénétrer dans le système, la totalité du liquide de frein doit être remplacé. Ne jamais substituer ou mélanger différents types ou qualités de liquide de frein.

⚠ AVERTISSEMENT

N'utilisez que du liquide de frein DOT 4 approuvé par BRP. Ne jamais substituer ou mélanger différents types ou qualités de liquide de frein. Vous éviterez ainsi de perdre de la puissance de freinage. Vérifiez le niveau du liquide de frein et l'usure des plaquettes avant chaque utilisation. La perte de la puissance de freinage peut causer un accident, entraîner des blessures graves, voire la mort.

3. Ne freinez pas constamment. Même avec une pression minimale continue sur le levier de frein, les plaquettes de frein frotteront en continu sur le disque et peuvent de surchauffer le liquide de frein.
4. Le verrou du levier de frein n'est pas un frein de stationnement. Il ne doit pas être appliqué pendant plus de 5 minutes. **N'UTILISEZ JAMAIS UNE MOTONEIGE LORSQUE LE VERROU DU LEVIER DE FREIN EST ENGAGÉ.**

⚠ AVERTISSEMENT

Le verrou du levier de frein n'est pas un frein de stationnement. Il ne doit pas être appliqué pendant plus de 5 minutes. Le verrou du levier de frein maintient le levier de frein en position serrée. Il maintient donc en continu la pression contre le disque de frein. Mais après un certain temps, la pression appliquée peut se relâcher et ne plus suffire à maintenir la motoneige immobile.

- Vous pouvez pomper le levier de frein. Mais si vous devez pomper le levier de frein plus de deux fois pour obtenir la puissance d'arrêt nécessaire, votre système de freinage a besoin d'être le plus vite possible réparé par un concessionnaire de motoneiges BRP agréé. Ce service est exclu de la garantie. Il est à la discrétion et aux frais du propriétaire de la motoneige.
- Lorsque des plaquettes de frein neuves sont installées, un processus de "brunissage" ou rodage est nécessaire.

Vérification du déplacement du levier de frein

- Testez le fonctionnement du système de frein hydraulique en enfonçant le levier de frein.
- Le levier de frein doit être ferme lorsqu'il est enfoncé.
- Pour vérifier le déplacement du levier, enfoncez et maintenez le levier de frein à sa résistance maximale.

REMARQUE : N'appliquez pas le levier de frein car cela produirait un relevé incorrect.

- Assurez-vous qu'il existe un jeu entre le levier de frein et le guidon. Le levier ne doit pas entrer en contact avec le guidon.

⚠ AVERTISSEMENT

N'utilisez pas la motoneige si le levier de frein touche le guidon. Une perte de freinage peut se produire. Une perte de freinage peut entraîner des blessures graves.

Rodage des plaquettes de frein

Les plaquettes de freins à disque nécessitent une période de rodage spéciale pour obtenir une puissance de freinage maximale. La période de rodage dure environ 30 à 50 arrêts. Pendant cette période, les freins peuvent produire des bruits différents.

Pour brunir ou roder correctement les freins, utilisez la procédure suivante :

- Choisissez une zone suffisamment grande pour accélérer en toute sécurité et freiner jusqu'à l'arrêt.

REMARQUE : Cette procédure de rodage peut être réalisée en plaçant la motoneige sur support renforcé.

- Accélérez. Serrez le levier de frein pour décélérer jusqu'à l'arrêt.

REMARQUE : Serrez légèrement le levier de frein pour vous arrêter facilement. Ne serrez pas trop les freins et ne "bloquez" pas la chenille.

- Répétez la procédure 10 à 15 fois en laissant refroidir un peu entre les arrêts.

⚠ AVERTISSEMENT

Tant que les plaquettes de frein ne sont pas correctement rodées, évitez les arrêts brusques et les situations où un arrêt brutal serait nécessaire.

Tension de la chenille

REMARQUE : La tension et l'alignement des chenilles étant interdépendants. Par conséquent, vérifiez-les toujours en même temps, même si un seul réglage semble nécessaire.

Les performances globales de la motoneige dépendent largement de la bonne tension de la chenille. Si la chenille n'est pas assez tendue, elle risque de claquer contre le tunnel, provoquant ainsi une usure, ou même sauter des pignons d'entraînement de la chenille. BRP recommande de vérifier la tension de la chenille une fois par mois et de l'ajuster en conséquence.

⚠ AVERTISSEMENT

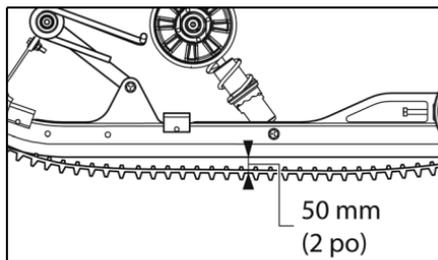
La tension de la chenille exige un entretien régulier. Des blessures corporelles deviennent un vrai risque si une chenille est autorisée à devenir excessivement lâche.

Vérification

AVERTISSEMENT

N'ESSAYEZ PAS de vérifier ou de régler la tension de la chenille lorsque le moteur est en marche. Mettez la clé de contact en position OFF (arrêt). Le contact avec la chenille en mouvement peut provoquer des blessures graves.

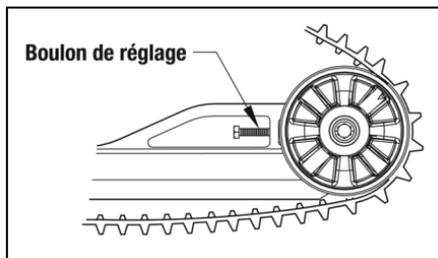
1. Éliminez l'accumulation de glace et de neige sur la chenille, les pignons d'entraînement de la chenille et l'intérieur du châssis.
2. Placez l'arrière de la motoneige sur un support de sécurité suffisamment haut pour que la chenille ne puisse pas toucher le sol.
3. Dans la position de montage inférieure de l'amortisseur arrière, accrochez un dynamomètre autour d'une broche de la chenille, puis baissez sur l'échelle à 9 kg (20 lb). Mesurez la déflexion (distance) entre le bas de la bande d'usure et la surface intérieure du clip de fixation de la chenille. La mesure doit être égale à 50 mm (2,0 po).



0753-328

Réglage

1. Desserrez les boulons de roue de tension.



0753-329

■ **REMARQUE :** Pour garantir un réglage approprié de la tension de la chenille, effectuez tous les réglages des deux côtés de la motoneige.

2. Si la compression (distance entre l'arrière de la bande d'usure et l'intérieur de la chenille) dépasse les spécifications, serrez les boulons de réglage pour éliminer le jeu excessif sur la chenille.
3. Si la distance entre l'arrière de la bande d'usure et la surface intérieure de la chenille est inférieure aux spécifications, desserrez les boulons de réglage pour augmenter le jeu sur la chenille.
4. Vérifiez l'alignement de la chenille (voir la section Alignement de la chenille).
5. Lorsque vous obtenez la tension appropriée de la chenille, serrez fermement les boulons de roue de tension.

■ **REMARQUE :** Étant donné que la tension de la chenille et l'alignement de la chenille sont interdépendants, vérifiez toujours les deux même si un seul réglage semble nécessaire.

AVERTISSEMENT

Assurez-vous toujours que les boulons de réglage sont fermement serrés sur l'essieu et que les boulons de roue de tension sont serrés selon les spécifications. Le non respect de cette consigne peut entraîner un desserrement extrême de la chenille et, dans certaines conditions de fonctionnement, laisser les roues de tension grimper sur les pattes de la chenille, forçant la chenille sur le tunnel, entraînant le « blocage » de la chenille. Si une chenille « se bloque » durant son fonctionnement, de graves blessures peuvent se produire.

Alignement de la chenille

Un alignement approprié de la chenille se produit lorsque la partie extérieure des roues de tension arrière se trouve à distance égale du bord de la chenille. Une usure excessive des roues de tension, des pattes d'entraînement et de la chenille se produira si la chenille n'est pas correctement alignée. BRP recommande la vérification de l'alignement de la chenille une fois par semaine ou dès que la tension de la chenille est réglée.

Vérification

⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous que la clé de contact se trouve en position OFF (arrêt) et que la chenille ne tourne pas avant de vérifier ou de régler l'alignement de la chenille. Le contact avec la chenille en mouvement peut provoquer des blessures graves.

1. Placez les extrémités des skis contre un mur. Puis, à l'aide d'une chandelle de sécurité, soulevez l'arrière de la motoneige en vous assurant que la chenille puisse tourner librement.

⚠ AVERTISSEMENT

Les extrémités des skis doivent être positionnées contre un mur ou un objet similaire pour plus de sécurité.

2. Démarrez le moteur et accélérez légèrement. Utilisez uniquement suffisamment de gaz pour quelques tours de la chenille. **COUPEZ LE MOTEUR.**

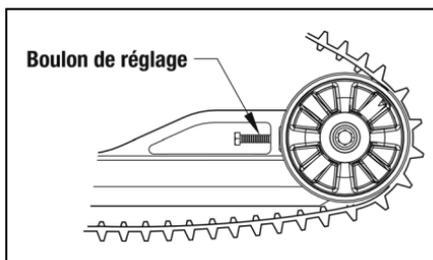
REMARQUE : Attendez que la chenille décélère jusqu'à s'arrêter. N'utilisez PAS les freins car cela pourrait produire un alignement incorrect.

3. Lorsque la chenille s'arrête de tourner, vérifiez la distance entre les roues de support et le bord extérieur de la chenille. Si la distance entre les roues de tension arrière et le bord extérieur de la chenille est la même des deux côtés, aucun réglage n'est nécessaire.

4. Si la distance entre les roues de tension et le bord de la chenille n'est pas la même des deux côtés, un réglage est nécessaire.

Réglage

1. Du côté de la chenille ayant le bord de chenille le plus à l'extérieur de la roue de tension arrière, desserrez le boulon de roue de tension, puis faites pivoter le boulon de réglage dans le sens horaire de 1 à 11/2 tours.



0753-329

2. Vérifiez l'alignement de la chenille et continuez le réglage jusqu'à obtenir l'alignement approprié.

REMARQUE : Assurez-vous de maintenir la tension de la chenille correcte après avoir réglé l'alignement de la chenille (voir la section Tension de la chenille).

3. Après avoir obtenu l'alignement approprié de la chenille, serrez fermement le boulon de roue de tension.

⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous toujours que les boulons de réglage sont fermement serrés sur l'essieu et que les boulons de roue de tension sont serrés selon les spécifications. Le non respect de cette consigne peut entraîner un desserrement extrême de la chenille et, dans certaines conditions de fonctionnement, laisser les roues de tension grimper sur les pattes de la chenille, forçant la chenille sur le tunnel, entraînant le « blocage » de la chenille. Si une chenille « se bloque » durant son fonctionnement, de graves blessures peuvent se produire.

- Testez la chenille sur le terrain dans des conditions réelles.
- Après l'essai, vérifiez l'alignement de la chenille. Si un alignement supplémentaire est nécessaire, répétez la procédure de Réglage de l'alignement de la chenille.

Réglage des ressorts d'amortisseurs

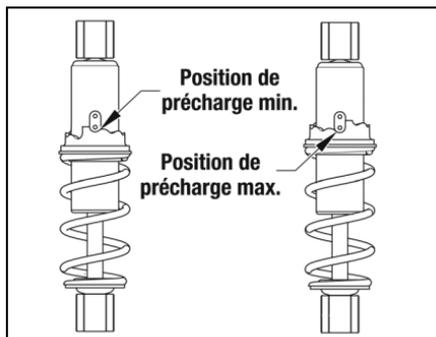
Les ressorts d'amortisseurs sont réglables individuellement en fonction du style de conduite souhaité.

■ **REMARQUE : Des réglages égaux doivent être maintenus sur les deux ressorts d'amortisseurs des skis.**

Les amortisseurs avant sont dotés d'une bague pour régler la précharge sur cinq positions, afin d'augmenter ou diminuer la tension du ressort hélicoïdal.

Pour régler la tension du ressort, tournez la bague de précharge à l'aide d'une clé appropriée jusqu'à obtenir la tension souhaitée.

Position	Tension du ressort	Réglage	Charge
1	↓ Plus ferme	Avertissement	↕ Claire
2			
3		↕ Ferme	↕ Lourd
4			
5			



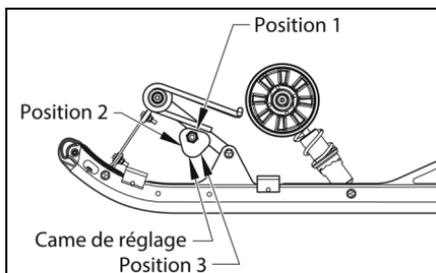
0753-279

Réglage de la tension du ressort arrière

Le réglage de la tension du ressort arrière s'effectue en faisant tourner les cames de réglage. La position 3 offre le plus de fermeté. La position 1 convient à un conducteur léger, ou pour circuler sur des pistes à basse vitesse. La position 2 convient au conducteur de poids moyen et aux conditions de conduite normales. Tournez la came de la position la plus légère à la position la plus lourde.

ATTENTION

Ne forcez jamais les cames de réglage de la position basse à la position haute. Vous éviterez ainsi d'endommager les cames.



0753-327

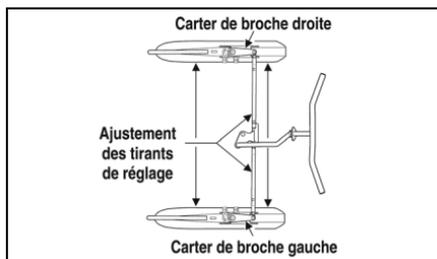
À l'aide d'une clé de 13/16 po, tournez la came jusqu'à ce qu'elle soit dans la position souhaitée. Pour un réglage plus ferme, tournez la came de manière à relever l'extrémité du ressort. Effectuez le réglage sur l'autre came. Le réglage doit être le même sur les deux cames.

Alignement des skis

Les skis ont été alignés lors du réglage initial de la motoneige. L'alignement des skis ne change généralement pas, sauf en cas de choc contre un rocher ou un objet dur similaire. BRP recommande de vérifier l'alignement des skis une fois par mois.

Vérification

- Tourner le guidon en position droite.
- Mesurez les distances jusqu'aux bords internes des skis. Mesurez 5 pouces (10 cm) devant et derrière le boulon de montage du ski.



0735-446

■ **REMARQUE :** L'alignement des skis est correct lorsque les skis sont parallèles l'un à l'autre (mesures égales à l'avant et à l'arrière), ou lorsque la distance mesurée entre les pointes des skis à l'avant n'a pas plus de 1,58-6,35 mm (1/16-1/4 po) que la distance mesurée entre les extrémités arrière des skis.

3. Si l'alignement des skis n'est pas celui spécifié, la motoneige aura tendance à s'écarter et pourra être difficile à contrôler. Par conséquent, un réglage est nécessaire.

Réglage

1. Assurez-vous que la clé de contact se trouve en position OFF (arrêt).
2. Examinez visuellement les skis afin de déterminer le ski n'étant pas aligné par rapport au guidon.
3. Ouvrez le capot et desserrez l'écrou de blocage de chaque côté de la barre d'accouplement de réglage.
4. Tout en maintenant le ski en position, faites tourner la barre d'accouplement de réglage jusqu'à ce que la mesure entre les skis soit conforme aux spécifications.
5. Une fois l'alignement des skis correct, appliquez le Loctite 243 bleu aux parties filetées de l'écrou de blocage et serrez fermement chaque écrou de blocage sur sa barre d'accouplement de réglage.



AVERTISSEMENT

Négliger le verrouillage de la barre d'accouplement en serrant les écrous de blocage sur la barre d'accouplement peut entraîner une perte de contrôle de la motoneige et des blessures potentielles.

Barre d'usure du ski

La barre d'usure du ski est une barre remplaçable fixée sur la face inférieure du ski. La barre d'usure est conçue pour faciliter les changements de direction, négocier les virages, minimiser l'usure des skis et maintenir un bon contrôle de la direction. Si la motoneige est utilisée principalement dans la neige profonde, l'usure de la barre d'usure des skis sera minimale. Par contre, si la couverture de neige est minimale, l'usure sur cette barre sera plus rapide.

Pour maintenir les caractéristiques de la direction, BRP recommande de vérifier les barres d'usure des skis une fois par semaine. Elles doivent être remplacées si elles sont usées à la moitié du diamètre d'origine. Les barres d'usure des skis sont disponibles auprès d'un concessionnaire autorisé de motoneiges BRP.

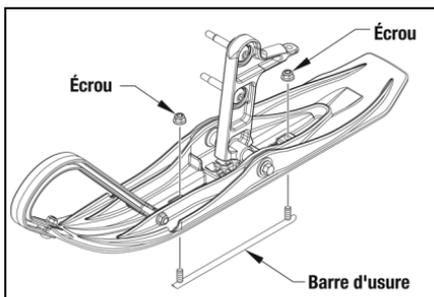


AVERTISSEMENT

Circuler avec une motoneige dont les barres d'usure de skis sont excessivement usées peut entraîner une perte de contrôle de la direction.

Démontage

1. Levez l'avant de la motoneige en prenant des précautions de sécurité.
2. Retirez les contre-écrous de fixation de la barre d'usure sur le ski.



0750-990

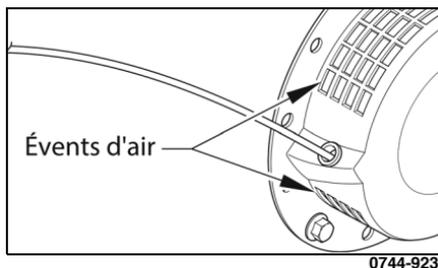
3. Déposez la barre d'usure.

Installation

1. Insérez les goujons de la barre d'usure dans les trous du ski.
2. Centrez les goujons de la barre d'usure dans les trous et vissez les écrous de blocage.
3. Serrez fermement les contre-écrous.

Événements d'air du démarreur manuel

Pour un bon refroidissement du moteur, les événements situés sur le démarreur manuel doivent être propres. Ces événements d'air doivent être vérifiés périodiquement et nettoyés selon les besoins.



ATTENTION

Une détérioration et une surchauffe importante du moteur peuvent survenir si les événements d'air ne sont pas constamment propres.

Feux

Pour changer une ampoule de phare, suivez cette procédure :

1. Ouvrez le capot. Débranchez le connecteur de l'ampoule du phare.
2. Retirez l'ampoule du boîtier en la faisant tourner dans le sens antihoraire, jusqu'à ce qu'elle se libère de son emplacement.

ATTENTION

Ne pas toucher le verre de l'ampoule. Si vous touchez le verre, essuyez l'ampoule avec un chiffon sec avant de l'installer.

3. Installez l'ampoule neuve dans le boîtier. Tournez-la dans le sens horaire pour la bloquer en place.

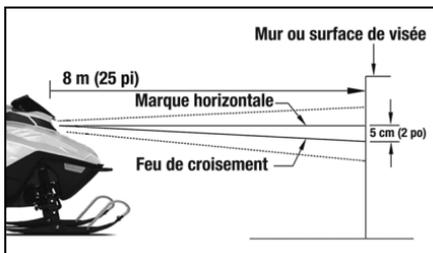
Réglage du pointage des phares

Le phare peut être réglé pour un pointage vertical du feu de route/de croisement. Le centre géométrique du faisceau lumineux en feu de route doit être utilisé pour effectuer ce réglage.

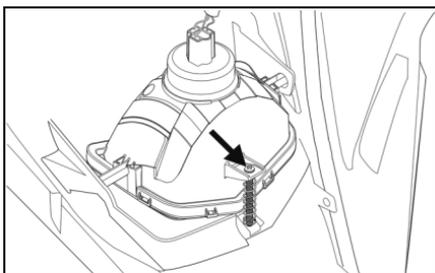
1. Placez la motoneige sur un sol à niveau afin que le phare se trouve à environ 8 m (25 pi) d'une surface de pointage (mur ou surface similaire).

■ **REMARQUE : Lors du réglage du pointage des phares, une charge de fonctionnement « moyenne » doit être présente sur la motoneige.**

2. Mesurez la distance entre le sol et le point médian du phare.
3. En utilisant la mesure obtenue à l'étape 2, marquez un repère horizontal sur la surface de pointage.
4. Marquez un repère vertical à l'intersection du repère horizontal sur la surface de pointage directement à l'avant du phare.
5. Actionnez le blocage du levier de frein et démarrez le moteur. Déplacez le gradateur de phare jusqu'à la position du feu de croisement. N'UTILISEZ PAS DE FEU DE ROUTE.
6. Observez le pointage du feu de croisement. Le pointage approprié est obtenu lorsque le feu de croisement est centré sur le repère vertical 5 cm (2 po) au-dessous du repère horizontal sur la surface de pointage.



7. Réglez le phare à l'aide de la vis à l'arrière du phare jusqu'à obtenir le pointage correct. Coupez le moteur, puis désactivez le blocage du levier de frein.



0752-957

Dossiers de maintenance

Envoyez une copie du dossier d'entretien à BRP si nécessaire.

Prélivraison	
Numéro de série :	Signature :
Kilométrage :	
Heures :	
Date :	
Numéro du concessionnaire :	
Remarques :	
Référez-vous au bulletin de prélivraison du véhicule pour les procédures d'installation détaillées	

Première inspection	
Kilométrage :	Signature :
Heures :	
Date :	
Numéro du concessionnaire :	
Remarques :	
Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.	

Entretien	
Kilométrage :	Signature :
Heures :	
Date :	
Numéro du concessionnaire :	
Remarques :	
Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.	

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Entretien

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du concessionnaire :

Remarques :

Signature :

Pour le calendrier d'entretien, reportez-vous à la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur.

Préparation au remisage

Avant de remiser la motoneige, il est extrêmement important de la préparer pour éviter la corrosion et la détérioration des composants. BRP recommande la procédure suivante pour préparer la motoneige au remisage de longue durée :

1. Nettoyez le coussin du siège avec un produit protecteur pour vinyle et un chiffon humide.
2. Nettoyez soigneusement la motoneige pour éliminer la saleté, l'huile, l'herbe et les autres matières étrangères sur le train de roulement, le tunnel, le capot et le carter. Laissez sécher toute la motoneige. NE LAISSEZ PAS l'eau entrer dans une partie quelconque du moteur.
3. Vidangez toute l'essence du réservoir à essence. Vidangez l'essence du carburateur en desserrant la vis de vidange de la chambre à flotteur.
4. Bouchez la sortie du silencieux avec un chiffon propre.
5. Mettez la clé d'allumage sur la position OFF.
 - A. Débranchez le fil à haute tension de la bougie d'allumage. Retirez la bougie d'allumage.
 - B. Versez 10 ml (environ deux cuillères à café) d'huile à base de pétrole dans le trou de la bougie. Tirez environ cinq fois et lentement sur la poignée du démarreur manuel.

ATTENTION

Ne faites jamais tourner le moteur sans mettre la bougie à la terre. Cela pourrait endommager le système d'allumage transistorisé.

C. Vissez la bougie d'allumage et connectez son fil à haute tension.

6. Changez l'huile.
7. Serrez fermement toutes les vis, écrous et boulons.
8. Vérifiez que tous les rivets qui maintiennent les composants sont bien serrés. Remplacez les rivets desserrés.
9. Nettoyez et faites briller le capot, la console et le châssis avec le Nettoyant Spray et Polish XPS. N'UTILISEZ AUCUN PRODUIT CONTENANT UN SOLVANT L'AGENT DE PROPULSION PEUT ENDOMMAGER LA FINITION.

■ **REMARQUE :** Débranchez les câbles de la batterie. Débranchez toujours le câble négatif en premier. Nettoyez ensuite les bornes et les câbles de la batterie. Chargez la batterie.

10. Si possible, rangez la motoneige à l'intérieur. Soulevez l'arrière de la motoneige et posez-la sur un support stable. Couvrez la motoneige avec une housse pour la protéger de la saleté et de la poussière.
11. Si la motoneige doit être entreposée à l'extérieur, levez-la à l'avant et l'arrière sur des supports stables. Couvrez-la avec une housse pour la protéger de la saleté, de la poussière et des intempéries.

ATTENTION

Évitez d'utiliser une housse en plastique. L'humidité s'accumulerait sur la motoneige et provoquerait de la corrosion.

Préparation après remisage

Lorsque vous sortez la motoneige de son remisage, préparez-la correctement pour vous assurer de nombreux kilomètres et heures d'utilisation sans problème. BRP recommande la procédure suivante pour préparer la motoneige après le remisage :

1. Effectuez un nettoyage intégral de la motoneige. Utilisez un nettoyant approprié pour protéger et faire briller les surfaces extérieures.
2. Nettoyez les ailettes de refroidissement du moteur et les événements du démarreur manuel. Sortez le chiffon que vous avez mis dans le silencieux.
3. Vérifiez que tous les fils électriques et autres câbles ne présentent pas de signes d'usure ou d'effilochage. Remplacez-les au besoin. Utilisez des serre-câbles ou du ruban adhésif pour faire passer les fils et les câbles loin des pièces chaudes ou mobiles.
4. Vérifiez la distance de déplacement du levier de frein, la tension du levier d'accélérateur, toutes les commandes, l'alignement des skis, la tension et l'alignement de la chenille, les plaquettes de frein, les barres d'usure des skis. Réglez ou remplacez si nécessaire.
5. Inspectez le filtre à carburant. Nettoyez-le ou remplacez-le si nécessaire.
6. Remplissez la réservoir de carburant.
7. Nettoyez le coussin du siège avec un produit protecteur pour vinyle.
8. Vérifiez la bougie d'allumage (propreté, écart des électrodes, remplacez si nécessaire). Démarrez le moteur et vérifiez que le carburateur est correctement réglé.
9. Chargez complètement la batterie. Connectez les câbles de la batterie en connectant le câble positif en premier. Testez le système de démarrage électrique

Caractéristiques

MOTEUR ET TRANSMISSION	
Type	4 temps, refroidi à l'air forcé
Alésage et course	70 x 50 mm (2,76 x 1,97 po)
Arrangement des soupapes	Culasse
Cylindrée	192 cc (11,7 po cu)
Puissance d'éclairage	96W @ 3000 tours/min
Lubrification	Projection forcée
Circuit de refroidissement	Air forcé
Embrayage de transmission	Mesure du régime
Type de freinage	Frein hydraulique
Type d'allumage	Allumage à décharge inductive (ADI)
Largeur de chenille	25,4 cm (10 po)
Longueur de chenille	236,2 cm (93 po)
Tension de la chenille	50 mm (2 po) @ 20 lb
Style de chenille	Cobra
Type de bougie d'allumage	NGK BPR4ES
Écart d'électrode de la bougie	0,7- 0,8 mm (0,028-0,031 po)
Avance à l'allumage (fixe)	28° avant le point mort haut @ 3600 tr/mn
CARBURATEUR	
Type	Mikuni BS25-157
CHÂSSIS	
Longueur hors tout	213,3 cm (84 po)
Hauteur hors tout	91,4 cm (36 po)
Largeur hors tout	91,4 cm (36 po)
Distance des skis (entre centres)	77,5 cm (30,5 po)
DIVERS	
Carburant (recommandé)	Essence sans plomb ordinaire à indice d'octane minimal de 87
Capacité du réservoir de carburant	8,3 L (2,2 U.S. gal.)
Huile du moteur (recommandé)	Synthétique 0W-40
Capacité d'huile moteur	600 mL (20,3 fl oz)
Feu arrière (p/n)	0609-963
Ampoule de phare (p/n)	0609-956
Système de démarrage	Démarrateur électrique/Démarrateur manuel
Poids à sec	93,9 kg (207 po)
Batterie	100 Amps (à froid)
Vibration — Mains/bras	< 3,8 m/s ²
Vibration — Siège	< 0,5 m/s ²

Les spécifications peuvent être modifiées sans préavis.

Garantie

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : MOTONEIGES SKI-DOO® 2024

PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP ») garantit ses motoneiges Ski-Doo 2024 vendues par les concessionnaires BRP autorisés (tels que définis ci-dessous) aux États-Unis et au Canada contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS, PAR CONSÉQUENT, ELLES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations, ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement des pièces, réparations, entretien ou service incorrects, la modification ou l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore des dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;

- Les dommages causés par de l'abus, une utilisation anormale, l'utilisation du produit sur des surfaces autres que la neige, ou l'opération de ce produit d'une manière incohérente aux recommandations décrites dans le Guide de l'utilisateur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Pénétration d'eau ou de neige;
- Des préjudices résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, notamment le remorquage excessif, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.
- Dommages suite à l'installation de crampons sur les chaînes si la dite installation n'est pas conforme aux instructions de ' BRP.

DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entre en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : la date de livraison au premier acheteur au détail ou la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, et pendant la période suivante :

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la période de couverture de la garantie sur une motoneige livrée entre le 1er juin et le 1er décembre d'une année donnée expirera le 30 novembre de l'année suivante

Pour ce qui est des composants liés aux émissions, consultez également la section **GARANTIE SUR LES ÉMISSIONS EPA** des É.-U. incluse dans la présente.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

CONDITIONS REQUISES PAR LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- La motoneige Ski-Doo 2024 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des motoneiges Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue (« le concessionnaire BRP »).
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
- La motoneige Ski-Doo 2024 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2024 doit avoir été achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

COMMENT SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le client doit aviser un concessionnaire BRP dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice. Il doit lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer. Le client doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit. Il doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à sa seule discrétion, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, sont défectueuses, ou à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo d'origine neuves, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et les conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire BRP autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com, ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique NOUS CONTACTER de ce guide.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS EPA, É.-U.

De plus, Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, incluant toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, satisfait deux conditions :

1. Ce produit est conçu, fabriqué et équipé et conforme aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060 à la date de sa vente à l'acheteur final.

2. Il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Lorsqu'une condition de garantie est satisfaite, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie liée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces liées émissions aux seuls concessionnaires Ski-Doo autorisés, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur l'une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP, si l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel dans sa configuration conforme, dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la déclaration sous garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel, alors que l'opérateur peut facilement trouver un carburant approprié. Reportez-vous aux sections Entretien et Exigences du carburant et sa manipulation.

Période de garantie liée aux émissions

La garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	Nombre d'heures	Mois	kilomètres
Composants liés aux émissions d'échappement	200	30	400
Composants liés aux émissions par évaporation	S. O.	24	S. O.

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé, notamment les composants suivants :

1. Pour les émissions de gaz d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces de moteur dépendantes des systèmes suivants :

- Système d'admission d'air
- Système d'alimentation en carburant
- Système d'allumage
- Systèmes de recirculation des gaz d'échappement

2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :

- Dispositifs de post-traitement
- Soupapes de ventilation du carter
- Capteurs
- Unités de contrôle électronique

3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants du système de contrôle des émissions par évaporation :

- Réservoir de carburant
- Bouchon du réservoir
- Conduite de carburant
- Raccords de canalisation du carburant
- Colliers*
- Soupapes de surpression*
- Soupapes de régulation*
- Solénoïdes de régulation*
- Contrôles électroniques*
- Diaphragmes de commande à dépression*
- Câbles de commande*
- Tringleries de commande*
- Robinets de purge
- Tuyaux de vapeur
- Séparateur liquide/vapeur
- Filtre à charbon actif
- Supports de montage du réservoir à charbon actif
- Port de connexion de purge du carburateur

REMARQUE : *En relation avec le système de contrôle des émissions par évaporation

4. Les composants liés aux émissions incluent aussi toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions, ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de l'applicabilité de la garantie

En tant que fabricant certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur, ou accidentellement, et pour lesquelles le fabricant ne peut être tenu responsable, ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée lorsque les défaillances ont été directement causées par un usage abusif du moteur/équipement ou par une utilisation non conforme à sa conception d'origine, sans qu'elles puissent être la responsabilité du fabricant.

Si vous avez des questions au sujet de vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'adresse du revendeur BRP agréé le plus proche, veuillez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact disponible sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique NOUS CONTACTER de ce Guide, ou téléphonez au 1-888-272-9222.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTONEIGES SKI-DOO® 2024

PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. ("BRP") garantit ses motoneiges Ski-Doo 2024 vendues par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des motoneiges Ski-Doo (« distributeur/concessionnaire Ski-Doo ») à l'extérieur des États-Unis, au Canada, dans les pays membres de l'Espace économique européen (ce qui inclut les États membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), la Turquie, les pays membres de la Communauté des États indépendants (« CEI ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS ACHETÉS EN AUSTRALIE, VOIR "PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE UNIQUEMENT", CI-DESSOUS).

Ni un distributeur/concessionnaire Ski-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, autres que celles stipulées par la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront pas être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;

- Les dommages résultant de la dépose de pièces, de réparations, d'opérations d'entretien ou de révisions incorrectes, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire de motoneige autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la course ou une utilisation sur une surface autre que la neige ou non conforme aux pratiques recommandées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages raisonnablement imprévisibles, de dommages indirects ou de tout autres dommages, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les frais de transport, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou le temps d'absence dû à un travail d'entretien.
- Et dommage suite à l'installation de clous sur les chenilles si l'installation n'est pas conforme aux instructions de BRP.

DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la période de couverture de la garantie sur une motoneige livrée entre le 1er juin et le 1er décembre d'une année donnée expirera le 30 novembre de l'année suivante

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes garanties. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- La motoneige Ski-Doo 2024 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur Ski-Doo autorisé à distribuer des motoneiges Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue.
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2024 doit être achetée dans le pays ou l'union de pays où le propriétaire réside.
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

COMMENT SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le client doit aviser un distributeur/concessionnaire de motoneiges BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le client doit présenter au distributeur/concessionnaire de motoneiges BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

OBLIGATIONS DE BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie est limitée, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation et un entretien normaux, ou au remplacement de telles pièces par des pièces neuves Ski-Doo originales, sans frais de pièces et main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé pendant la période de garantie et les conditions décrites aux présentes. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire Ski-Doo. Nous recommandons de discuter ce problème avec un le gestionnaire de service ou le propriétaire du concessionnaire/distributeur Ski-Doo autorisé'. Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com, ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique NOUS CONTACTER de ce guide.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2024

PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. ("BRP") garantit ses véhicules Ski-Doo 2024 vendus par des distributeurs ou des concessionnaires agréés par BRP à distribuer des motoneiges Ski-Doo (« distributeur/concessionnaire Ski-Doo ») dans les pays membres de l'Espace économique européen (incluant les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEA »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« CIS ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DES GARANTIES EXPRESSES. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur/concessionnaire Ski-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, autres que celles stipulées par la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront pas être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de la dépose de pièces, de réparations, d'opérations d'entretien ou de révisions incorrectes, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire de motoneige autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la course ou une utilisation sur une surface autre que la neige ou non conforme aux pratiques recommandées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages raisonnablement imprévisibles, de dommages indirects ou de tout autres dommages, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les frais de transport, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou le temps d'absence dû à un travail d'entretien.
- Et dommage suite à l'installation de clous sur les chenilles si l'installation n'est pas conforme aux instructions de BRP.

DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation commerciale. Toutefois, la période de couverture de la garantie sur une motoneige livrée entre le 1er juin et le 1er décembre d'une année donnée expirera le 30 novembre de l'année suivante. Une motoneige est à usage commercial lorsqu'elle est destinée à générer des revenus ou utilisée en relation avec des postes ou emplois au cours de la période de garantie. Elle est aussi à usage commercial lorsque, à tout moment au cours de la période de garantie, elle comporte des étiquettes commerciales ou est immatriculée pour un usage commercial.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- La motoneige Ski-Doo 2024 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur Ski-Doo autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2024 doit être achetée dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans la CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

COMMENT SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le client doit aviser un distributeur/concessionnaire de motoneiges BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le client doit présenter au distributeur/concessionnaire de motoneiges BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

OBLIGATIONS DE BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation et un entretien normaux, ou au remplacement de telles pièces par des pièces neuves Ski-Doo originales, sans frais de pièces et main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé pendant la période de garantie et les conditions décrites aux présentes. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise en dehors de l'EEE, CEI, ou en Turquie le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire Ski-Doo. Nous recommandons de discuter ce problème avec un le gestionnaire de service ou le propriétaire du concessionnaire/distributeur Ski-Doo autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com, ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique NOUS CONTACTER de ce guide.

MODALITÉS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE UNIQUEMENT

Les modalités suivantes ne sont applicables qu'aux produits vendus en France :

Le vendeur est tenu de livrer un produit conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du produit. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Informations du client

Informations sur la protection des renseignements personnels:

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (" BRP ") s'engagent à protéger vos renseignements personnels et à appliquer une politique générale de transparence sur nos méthodes de collecte, d'utilisation et de communication de vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. **Vous pouvez obtenir plus de détails en consultant la politique de confidentialité de BRP à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en scannant le code QR ci-dessous.**

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre la perte et l'accès non autorisé.

Les renseignements personnels qui peuvent être recueillis par BRP, directement auprès de vous ou auprès de concessionnaires autorisés ou de tiers autorisés, comprennent :

- **Coordonnées, renseignements démographiques et d'enregistrement** (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication).
- **Renseignements sur le véhicule** (ex : numéro de série, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- **Renseignements de tiers** (ex : renseignements reçus des partenaires de BRP, renseignements sur les activités de marketing conjoint, médias sociaux).
- **Renseignements technologiques** (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées, témoins et technologies similaires lorsque vous utilisez les sites Web ou l'application mobile de BRP ou des concessionnaires).
- **Renseignements d'interaction avec BRP** (ex : renseignements recueillis lorsque vous appelez les représentants des ventes internes de BRP, achetez des articles sur un site Web de BRP, vous inscrivez à des courriels de BRP, participez à des concours et des tirages commandités par BRP ou assistez à des événements commandités par BRP).
- **Renseignements transactionnels** (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Ces renseignements pourront être utilisés et traités aux fins suivantes :

- Sécurité et sécurité
- Service à la clientèle pour les ventes et l'après-vente (ex : compléter ou suivre avec vous votre achat ou votre entretien)
- Enregistrement et garantie
- Communication (ex : vous envoyer un sondage de satisfaction BRP)
- Publicité comportementale en ligne, profilage et services de localisation (ex : vous offrir une expérience personnalisée)
- Conformité et règlement des différends
- Marketing et publicité
- Assistance (ex : aide pour tout problème de livraison, traitement des retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP)

Nous pouvons également utiliser les renseignements personnels pour générer des données agrégées ou statistiques qui ne permettent plus de vous identifier personnellement.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Nous pouvons recevoir des renseignements à votre sujet de diverses sources, y compris de tiers, comme les concessionnaires autorisés et les partenaires de BRP, avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjoint. Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet de plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation.

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage sur la satisfaction ou pour toute question générale sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse privacyofficer@brp.com ou par courrier à l'adresse suivante : Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0.

Lorsque BRP traite vos renseignements personnels, elle le fait en conformité avec sa Politique de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en utilisant le code QR suivant.



Nous contacter

www.brp.com

Europe

Finlande

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

Norvège

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Salg, marketing, ettermarked

Suède

Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Suède 90821

Amérique du Nord

Canada

3200A, rue King Ouest,
Suite 300
Sherbrooke, Québec J1L 1C9

États-Unis

10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin 53177

Changement d'adresse/propriétaire

Si vous changez d'adresse ou si vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez en aviser BRP :

- En communiquant avec un concessionnaire de motoneiges BRP autorisé.
- **Amérique du Nord seulement:** appelez le 1 888 272- 9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section CONTACTEZ-NOUS de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé de motoneiges BRP. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

Cette page est
vierge intentionnellement

Cette page est
vierge intentionnellement

REMARQUES

REMARQUES

N° DE MODÈLE DU **VÉHICULE** _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU **VÉHICULE** (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU **MOTEUR** (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____
NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

**Date d'expiration
de la garantie** _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

 **AVERTISSEMENT**

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité présentés dans le guide de l'utilisateur, le manuel de sécurité, la vidéo de sécurité et sur les étiquettes de sécurité du produit peut causer des blessures graves, voire mortelles.



® MC ET LE LOGO BRP SONT DES MARQUES DE COMMERCE DE BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. OU DE SES FILIALES.

©2023 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.
TOUS DROITS RÉSERVÉS

www.brp.com

SKI-DOO®

LYNX®

SEA-DOO®

CAN-AM®

ROTAX®

ALUMACRAFT®

MANITOU®

QUINTREX®